



Publié le : 20/11/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 6 novembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 30 octobre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30

La séance est ouverte à 18h09 et levée à 20h03

Etaient présents : Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°10), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°10), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°10), Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°10), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°10), M. Yannick POUJET (à compter de la question n°10), M. Anthony POULIN (à compter de la question n°10), Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°11), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY, Boussières : M. Eloy JARAMAGO, Busy : M. Philippe SIMONIN, Byans-Sur-Doubs : M. Didier PAINEAU, Chaleze : M. René BLAISON, Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagny : M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins : M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc : M. Martial DEVAUX, Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz : M. Franck BERNARD, Dannemarie-Sur-Crête : Mme Martine LEOTARD, Deluz : M. Fabrice TAILLARD, Devecey : M. Gérard MONNIEN, Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN, Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, François : M. Emile BOURGEOIS, Gennes : M. Jean-Michel LHOMMEE (suppléant), Grandfontaine : M. Henri BERMOND, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK, La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN, Larnod : M. Hugues TRUDET (à compter de la question n°4), Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ, Mamirolle : M. Daniel HUOT (à compter de la question n°4), Mazerolles-Le-Salin : M. Daniel PARIS, Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n°10), Nancray : M. Vincent FIETIER (à compter de la question n°4), Noironte : M. Philippe GUILLAUME, Novillars : M. Lionel PHILIPPE, Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK, Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Pirey : M. Patrick AYACHE, Pouilley-Français : M. Yves MAURICE, Pouilley-Les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Pugey : M. Frank LAIDIE, Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN, Saint-Vit : Mme Anne BIHR, Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER, Serre-Les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Thise : M. Pascal DERIOT, Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD, Torpes : M. Denis JACQUIN, Veslesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY, Vieilley : M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX, Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Kévin BERTAGNOLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, Beure : M. Philippe CHANEY, Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE, Champoux : M. Romain VIENET, Chaucenne : M. Alain ROSET, Cussey-Sur-L'Ognon : Jean-François MENESTRIER, Geneuille : M. Patrick OUDOT, Mamirolle : M. Cédric LINDECKER, Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT, Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château : Mme Lucie BERNARD, Palise : M. Daniel GAUTHEROT, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY, Roche-Lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Saône : M. Benoît VUILLEMIN, Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA, Vaire : Mme Valérie MAILLARD, Venise : M. Jean-Claude CONTINI, Villars-Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Gilles ORY

Procurations de vote : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER à Mme Françoise PRESSE, Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°9 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Saïd MECHAI à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°11), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°10 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, **Chaucenne** : M. Alain ROSET à Mme Agnès BOURGEOIS, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER à M. Pascal DERIOT, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA à M. Martial DEVAUX, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

Délibération n°2025/2025.00353

Rapport n°11 - CRR Projet d'établissement 2024-2027 - Complément du projet initial

CRR Projet d'établissement 2024-2027 - Complément du projet initial

Rapporteur : M. Yves MAURICE, Conseiller Communautaire Délégué

	Date	Avis
Commission n°7	09/10/2025	Favorable
Bureau	23/10/2025	Favorable

Résumé :

L'élaboration d'un projet d'établissement et sa mise en œuvre sont rendues obligatoires par l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Le projet d'établissement est un document politique, stratégique. Il définit l'identité de l'établissement, la structure de son offre d'enseignement, les moyens dont il dispose et les objectifs prioritaires d'évolution qu'il se donne.

Dans cette optique a été élaboré le projet d'établissement 2024-2027 du conservatoire à rayonnement régional du Grand Besançon Métropole.

Il est présenté dans sa version complétée suite à sa première version validée le 14 décembre 2023 en conseil communautaire.

Le projet d'établissement est un document indispensable à l'obtention du label « Conservatoire » par l'Etat. Validé par le Conseil de communauté, il fixe les objectifs politiques assignés à la structure.

Il permet de déterminer l'identité de l'établissement, ses orientations, ses axes prioritaires dans le contexte de son territoire d'action et de rayonnement. Il guide les choix pédagogiques, artistiques et culturels dans un plan d'action collectif et déterminé dans le temps. Il indique également les modalités de sa démarche en matière de développement durable.

C'est un outil au service des usagers et des équipes professionnelles qui le font vivre.

Ce projet sera décliné opérationnellement au travers du projet de direction du Conservatoire.

1. Ecriture du projet dans sa première mouture

La nécessité du renouvellement de la demande de classement du CRR dès 2023 a conduit Grand Besançon Métropole à opter pour une démarche d'écriture du Projet d'établissement en deux phases, afin de prendre le temps d'en construire les contenus. En effet, le Projet d'établissement constitue la pièce centrale du dossier de demande de renouvellement du classement d'un conservatoire.

Ainsi, une première mouture du Projet d'établissement 2024-2027 a-t-elle été adoptée à l'unanimité le 14 décembre 2023 en conseil communautaire. Document volontairement court, annonçant de fait une version plus achevée, il pose cependant des jalons importants et structurants :

➤ **La valeur ajoutée du conservatoire :**

La valeur ajoutée du conservatoire est de contribuer à l'éducation des jeunes par la pratique artistique spécialisée dans les domaines de la danse, de la musique et du théâtre.

Placer « l'éducation » au cœur de la mission du Conservatoire est en accord avec l'ensemble des orientations du SNOP.

➤ **Le projet d'établissement, un cadre pour l'action :**

Il s'agit ici des textes cadres :

- Du Grand Besançon Métropole dont notamment le projet de territoire Action Grand Besançon et également sa prospective financière,
- De L'Education Nationale,
- Du Ministère de la Culture.

➤ **Les points forts du conservatoire**

Le Conservatoire s'appuie sur les points forts de son environnement pour construire son action : les Musiques anciennes, les classes à horaires aménagés, les orchestres, le théâtre, le jeune public, les musiques nouvelles, la pratique amateur.

➤ **Le dialogue par le partenariat**

Un cadre de dialogue doit être proposé aux partenaires et acteurs du territoire pour la construction de projets tout en garantissant le juste respect de l'identité de l'établissement et la production de sa valeur ajoutée.

➤ **Objectifs opérationnels :**

Quatre objectifs opérationnels ont été fixés à l'établissement dans la première version du projet d'établissement 2024-2027 pour conduire son action, dans l'attente d'une déclinaison en « feuille de route », dans la délibération du projet lui-même :

- Mettre en œuvre le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP),
- Relancer l'attractivité et le rayonnement du Conservatoire,
- Finaliser le dispositif Classes à horaires aménagés,
- Développer le rayonnement de l'action culturelle sur GBM.

➤ **Concertation**

- Il a été décidé de poursuivre l'élaboration des éléments utiles au Projet d'établissement dans une logique de concertation : concertation interne avec le personnel (comme lors du séminaire du 4 mars 2024 à Arc-et-Senans) et avec l'ensemble des usagers et des partenaires (notamment lors des réunions régulières de pilotage partenarial et à l'occasion des réunions du Conseil d'établissement.

La première version du Projet d'établissement a été annexée au dossier de renouvellement de classement déposé par le Conservatoire auprès de la DRAC le 29 mai 2024.

Par courrier du 9 octobre 2024, cette dernière a indiqué la nécessité de le compléter afin de pouvoir se prononcer sur le renouvellement de classement.

Il est proposé aujourd'hui de compléter le projet 2024-2027 suite au travail mené par le conservatoire.

2. Le projet 2024-2027 complété

a. Le conservatoire, pleinement intégré à la politique métropolitaine

Ancré dans le paysage musical local, aux côtés du Festival international de musique, l'Orchestre Victor Hugo, La Rodia et le Bastion, le Conservatoire à rayonnement régional Grand Besançon Métropole s'inscrit pleinement dans l'orientation « Effervescence » du Projet de territoire Action Grand Besançon.

Par la diversité des disciplines enseignées — musique, danse et théâtre —, l'ouverture à une pluralité de langages esthétiques — du répertoire classique aux écritures contemporaines en passant par les musiques actuelles amplifiées — et la richesse des formats pédagogiques proposés, le Conservatoire offre à chaque élève un environnement d'apprentissage stimulant. Ce foisonnement artistique et pédagogique nourrit les parcours des élèves en leur permettant d'acquérir des compétences, une technique et une sensibilité. Il favorise une ouverture au monde, à l'altérité et aux enjeux contemporains, faisant de l'apprentissage un véritable levier de formation personnelle, culturelle et citoyenne.

Le Conservatoire stimule la vitalité culturelle locale en collaborant avec les acteurs du spectacle vivant, de l'enseignement, de la recherche ainsi qu'avec le tissu associatif. Ces partenariats nourrissent des projets partagés — concerts, spectacles, résidences, ateliers ou créations transversales — qui renforcent les liens entre formation et création, entre établissement et territoire. Le Conservatoire devient ainsi un acteur fédérateur, favorisant l'émergence d'initiatives innovantes et contribuant à faire du territoire un espace culturel vivant, accessible et en mouvement.

Cette effervescence s'incarne également dans l'exigence de qualité artistique et pédagogique, notamment à travers un engagement fort en faveur de l'enseignement supérieur. Le partenariat structurant entre le CRR et l'École Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté autour du cursus « musique ancienne » permet de développer une filière d'excellence cohérente et dynamique, de l'enseignement initial jusqu'au niveau professionnel. Ce lien étroit favorise la mutualisation des ressources, l'innovation pédagogique, l'accueil de projets communs et la mobilité des étudiants comme des enseignants. Il renforce aussi l'attractivité du territoire pour les jeunes talents, en leur offrant des conditions d'accompagnement et de formation de haut niveau, en prise directe avec les enjeux concrets de l'insertion professionnelle. Les Classe Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) permettent en outre aux étudiants d'être accompagnés et préparés aux concours pour l'enseignement supérieur.

Le CRR poursuit par ailleurs une dynamique d'alliances durables, de cohésion territoriale et d'accompagnement des transitions. Il développe des collaborations avec les acteurs institutionnels, culturels et éducatifs du territoire grand bisontin afin de bâtir des partenariats solides et pérennes. Cette stratégie vise à favoriser une plus grande cohérence dans l'offre artistique et pédagogique, tout en contribuant activement à la vitalité culturelle locale. Dans cette optique, la cohésion territoriale constitue un enjeu majeur : le CRR irrigue l'ensemble de l'agglomération, notamment en développant des projets décentralisés, en renforçant l'accessibilité de ses actions et en soutenant une répartition équitable des ressources et des opportunités. En parallèle, le CRR s'engage dans l'accompagnement des transitions – écologiques, numériques ou sociales – en adaptant ses pratiques et en sensibilisant ses publics et ses apprenants aux enjeux contemporains. Cette démarche globale témoigne de la volonté du CRR de s'ancrer durablement dans son environnement tout en anticipant les mutations à venir.

b. Orientations stratégiques de ce nouveau projet

Au final, trois axes structurants ont été dessinés, fédérant l'ensemble des actions et projets recueillis dans le processus décrit précédemment :

- 1. Un Conservatoire accessible,**
- 2. Un Conservatoire pour les élèves d'aujourd'hui,**
- 3. Un Conservatoire qui rayonne sur ses territoires.**

Les actions présentées dans chaque axe permettront de toujours plus identifier le Conservatoire comme acteur du territoire en répondant et en anticipant l'évolution des pratiques et de la demande sociale.

Les actions sont classées en trois catégories : actions à finaliser, actions à poursuivre, action à initier. A l'intérieur de chaque catégorie sont soulignées les actions particulièrement prioritaires.

Enfin, il faut rappeler que le présent Projet d'établissement pose un certain nombre de dynamiques devant animer le travail du Conservatoire, au service de tous ses publics. Pour autant, la mise en

œuvre opérationnelle des actions décrites devra respecter le cadre des moyens dévolus à l'établissement selon le principe de l'annualité budgétaire.

Conformément au Règlement intérieur du Conservatoire, le Conseil d'établissement assurera la fonction de Comité de pilotage du Projet d'établissement, et sera le lieu de la communication des résultats tout au long de la période de son déploiement.

M. Anthony POULIN (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le projet d'établissement 2024-2027 du Conservatoire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

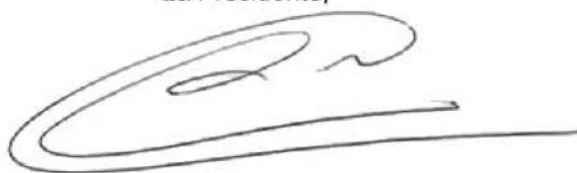
Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Gilles ORY
Vice-Président



Anne VIGNOT
Maire de Besançon





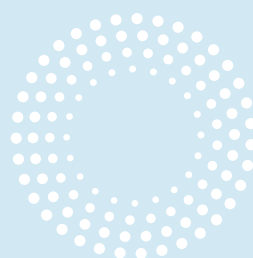
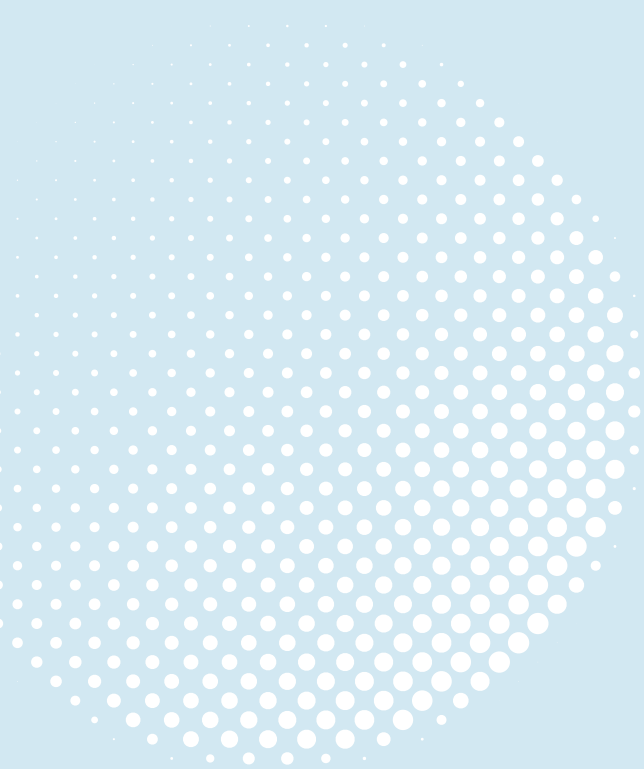
Projet d'établissement 2024-2027

Conservatoire à Rayonnement Régional
de Grand Besançon Métropole



Sommaire

Présentation	04
Un Conservatoire à Besançon	08
Bilan depuis le précédent Projet d'établissement 2018-2022	12
Chiffres-clés	34
Le projet 2024-2027	36
Conclusion et remerciements	56



Présentation



01



À la croisée des chemins

Établissement culturel majeur, lieu d'enseignement et de transmission, lieu de création et d'innovation, le Conservatoire de Grand Besançon Métropole est à la croisée de nombreux chemins.

Cela s'impose tout d'abord par le geste architectural audacieux de Kengo KUMA, qui a livré à Besançon l'un de ses premiers opus sur le continent européen : le bâtiment fait la transition entre la rivière, les collines au pied desquelles il s'élève, et la ville vers laquelle il s'ouvre. Percé d'un passage en son cœur, le « passage des Arts », il symbolise ce lien entre plusieurs espaces et invite concrètement à les traverser.

Le bâtiment lui-même héberge plusieurs structures aux missions bien distinctes : le Pixel – lieu de restauration et de détente – le FRAC – Musée d'art contemporain et creuset de la création et le Conservatoire – lieu d'éducation par la pratique artistique. À la croisée des chemins, ce bâtiment et ses habitants invitent à la rencontre et au dialogue, depuis le cœur de la Cité des Arts, et non loin du Bastion et de la Rodia – lieux majeurs des pratiques et de la création en musiques actuelles amplifiées.

Les publics qui traversent le Conservatoire sont également mêlés : s'y retrouvent ceux qui connaissent déjà, ceux qui découvrent l'inattendu, ceux qui cherchent un chemin de pratique, ceux qui le rencontrent par hasard ou par d'autres portes, à l'instar des centaines de jeunes qui arrivent au Conservatoire grâce aux cursus en partenariat avec l'Éducation Nationale.

Enfin, le Conservatoire est à la croisée des chemins par son très riche réseau de partenaires : plus de 50 structures sont en dialogue constant avec l'établissement d'enseignement artistique, inventant continuellement de nouveaux chemins et de nouveaux projets, permettant la rencontre des publics, le croisement des trajectoires de chacun, des esthétiques, des projets...

Le Conservatoire est à la croisée des chemins parce qu'il trace un lien entre les pratiques du passé – notre trésor commun – celles du présent – qui sont celles des publics d'aujourd'hui –, et les chemins du futur, puisqu'il a pour mission de favoriser l'innovation, la création, l'invention.

Ce nouveau Projet d'établissement, validé une première fois en décembre 2023 par le Conseil Communautaire, est présenté aujourd'hui dans sa version complète.

Le Conservatoire est un lieu de vie, dont la vocation est de mêler une école et un lieu de passage, de rencontre, de métissage, dans une alliance complexe et étonnante.

Puisse-t-il contribuer à ouvrir un grand nombre de personnes vers leur propre chemin de pratique et de découverte.

Introduction



**Travaillez dans la complexité,
pas dans la complication** „ – Paul DUKAS

Paul DUKAS, compositeur français auteur notamment du célèbre opéra « Ariane et Barbe Bleue », conseillait à Olivier MESSIAEN, son élève en classe de composition, d'entrer sans peur dans l'univers de la complexité, mais d'éviter absolument les inutiles complications.

Un conservatoire, pour composer son futur et son avenir, gagne à se souvenir de cette leçon précieuse : à trop simplifier, l'on court le risque de perdre la richesse portée par chacun et de tomber dans une uniformisation triste. Mais à trop compliquer, on perd toute lisibilité.

Des années plus tard, Edgar MORIN a donné par son immense œuvre de sagesse, les clefs permettant d'apprivoiser la complexité, dans un juste équilibre entre ces deux extrêmes... Le présent Projet d'établissement a été composé dans cet état d'esprit.

Il est le fruit d'un long travail, qui a mobilisé l'ensemble des équipes du Conservatoire, les élus Communautaires, les différents responsables et agents de Grand Besançon Métropole, mais aussi les usagers au travers de leurs associations respectives et de très nombreux partenaires.

Soulignons le rôle essentiel du Conseil pédagogique, dont les fruits ont largement alimenté les éléments figurant dans la feuille de route, et qui a été un acteur important de l'évaluation du précédent Projet.

Ajoutons celui du Conseil d'établissement, qui a réuni régulièrement les différentes tutelles du Conservatoire, les nombreuses associations et structures culturelles ou éducatives qui croisent régulièrement l'action de l'établissement : cette instance est résolument tournée vers l'extérieur, vers le territoire, bien plus que sur les questions purement internes, comme le précise le règlement intérieur mis à jour en 2022.

Le détail du chemin parcouru et de ses étapes, dans le dialogue et la concertation, figure dans la suite du présent document.

Puisse cette expérience partagée, semée de surprises, de périodes d'enthousiasme mais aussi parfois de découragement, riche de rencontres et de partage, donner à notre établissement tout l'élan qu'il mérite, pour le meilleur service de ses élèves et de ses usagers.

Arnaud PERUTA,
Directeur du Conservatoire



Un Conservatoire à Besançon

02

The background of the page features a light blue gradient. Overlaid on this are several abstract elements: three wavy, horizontal bands in shades of blue (light, medium, and dark) that sweep across the lower half of the image. Scattered across these bands and the background are three circles filled with a white halftone dot pattern. One circle is positioned in the upper right, another in the middle left, and a third, smaller one is in the lower right.



© Jack Varlet

A. Son histoire

À l'instar de la plupart des conservatoires des principales villes françaises, « l'école municipale de musique de Besançon » a été fondée au XIX^{ème} siècle (le 26 décembre 1860), comme succursale du Conservatoire de Paris. Consacré à la musique depuis l'origine, le Conservatoire a intégré les spécialités danse et art dramatique dès le 1^{er} janvier 1962.

Géré par la ville de Besançon, classé CNR (Conservatoire National de Région) en 1968 par le ministère de la Culture et de la Communication, sa gestion a été transférée de la ville de Besançon à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon le 1^{er} janvier 2006.

B. Son histoire récente

Depuis 2013, le Conservatoire est installé en bordure du Doubs aux côtés du FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) au sein de la Cité des Arts, bâtiment emblématique signé Kengo KUMA.

Situé à proximité de la Rodia (SMAC) et du Bastion (locaux de musiques actuelles) en un pôle culturel au pied de la Citadelle, il bénéficie d'un contexte métropolitain culturel riche (Concours international des jeunes chefs d'orchestre, Festival international de musique, Orchestre Victor Hugo, Scène nationale, CDN...)

La nouvelle implantation du Conservatoire et la richesse de ses équipements ont conduit au développement d'une politique volontariste visant à installer une saison d'Action culturelle ambitieuse au sein de l'Auditorium Jacques KREISLER, et à attirer de nouveaux élèves (1607 élèves en 2013, 1813 élèves au plus fort en 2019). La période de pandémie a conduit à un léger tassement des effectifs, qui se stabilisent aujourd'hui autour de 1500 élèves.

C. Cadre juridique et cadre d'action

Le Conservatoire de GBM¹ est à la fois un service de GBM, et un établissement bénéficiant du label Conservatoire à Rayonnement Régional décerné par le ministère de la Culture.

Les différents cadres et textes de référence sont donc les suivants :

1. LES TEXTES CADRE DE GRAND BESANÇON MÉTROPOLE

On citera ici les statuts de Grand Besançon Métropole (GBM) en date du 1^{er} juillet 2019, qui prévoient le transfert partiel des compétences des villes vers l'agglomération, et son projet de territoire (délibération communautaire du 31 mars 2022), la convention cadre visant à l'adossement de l'ESM sur le CRR² pour les musiques anciennes, etc.

La collectivité fixe également des orientations et des outils structurants parmi lesquels il faut noter :

- Une prospective financière orientée à la baisse (confirmée par la baisse de subvention de la Région en 2024 et 2025)
- Les outils de gestion prévisionnelle des emplois et compétences
- Le Projet de direction, en support du projet d'établissement (organigramme, missions, objectifs,...) : dans la déclinaison du présent Projet d'établissement est prévue une vaste période de concertation en vue d'adapter l'organisation du Conservatoire, si cela se révèle nécessaire
- Le souhait de développer une communication valorisante concernant les missions du Conservatoire à l'intérieur du cadre plus global de GBM

2. LES TEXTES CADRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le Conservatoire applique également, pour l'ensemble des dispositifs scolaires (CHA³ et filière S2TMD⁴) les textes correspondants, tels que publiés par le ministère de l'Éducation Nationale.



© Nicolas Waitefaugle

¹ **GBM** : Collectivité de Grand Besançon Métropole

² **CRR** : Conservatoire à rayonnement régional

³ **CHA** : Classes à Horaires Aménagés

⁴ **S2TMD** : Science et technique du théâtre, de la musique et de la danse

3. LES TEXTES CADRES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Il s'agit principalement de l'arrêté de classement des conservatoires de 2024, du Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) de 2023, des textes encadrant la mise en place des CPES¹.

Le texte du SNOP, que l'on peut aisément consulter dans sa version complète sur le site du ministère de la Culture (www.culture.gouv.fr), développe longuement en son premier chapitre les principes fondamentaux d'un établissement classé.

L'on remarquera l'insistance du texte sur la nécessité de respecter le droit de chacun à accéder tout au long de sa vie à l'enseignement et l'éducation artistiques, le tout dans un cadre défini par les conservatoires. Il s'agit de veiller à ce que ces établissements soient ouverts et conduisent à la découverte des autres, de la diversité culturelle, des bienfaits de la pratique artistique pour tous, en particulier pour les personnes en situation de handicap.

Le texte invite à interroger les frontières entre les arts et les esthétiques, pour en faire des espaces de dialogue et d'échange, plutôt que des barrières. Même logique entre ce qui constitue un héritage du passé, et ce qui déjà, ouvre les perspectives de l'avenir : l'équilibre entre des appuis trouvés dans la richesse du passé et la recherche indispensable de la création et de l'innovation, doit être soigneusement recherché.

Les conservatoires sont invités à s'interroger sur la manière de mettre en œuvre leur offre, afin de permettre le respect et la mise en vie de ces principes fondamentaux : liens entre les spécialités danse, musique et théâtre, organisation des cours et des ateliers, attention aux pratiques émergentes... le tout pour permettre à chacun de voir valorisées au mieux ses qualités.

Le nouveau schéma encourage le lien avec les établissements scolaires, afin d'investir plus largement le champ de l'éducation : les nombreux dispositifs existants, les ressources en termes de formations (DUMI par exemple) sont autant de pistes qu'il convient de suivre.

Il rappelle également que la finalité de l'apprentissage de la pratique artistique reste...la pratique artistique tout au long de la vie ! C'est pourquoi la pratique en amateur doit être un sujet pour les conservatoires, notamment l'offre qu'ils peuvent proposer à un public qui cherche des ressources pour la pratique, l'orientation, la formation, le tout en accord avec ses propres projets.

En ce qui concerne la relation d'un conservatoire avec son territoire, il s'agit là aussi d'installer le dialogue et de construire des liens : les complémentarités entre établissements doivent être recherchées, afin d'accompagner les parcours des personnes qui souhaitent apprendre, et de s'adapter à leur propre mobilité sur le territoire en faisant émerger une offre de proximité. Les schémas départementaux de l'enseignement artistique spécialisé notamment doivent aider à toutes les formes utiles de coopération, de mutualisation, d'échange de ressources, de réalisation de projets artistiques ou d'organisation d'examens.

Enfin, le texte insiste sur les enjeux éthiques qui demandent aux conservatoires de prendre en compte les droits culturels dans son offre et son fonctionnement, conduisant à considérer chaque élève dans sa dimension personnelle au-delà du seul temps de présence dans l'établissement. Le conservatoire participe à la politique publique d'inclusion, il contribue au lien social et à la formation du citoyen, du lien entre les générations.

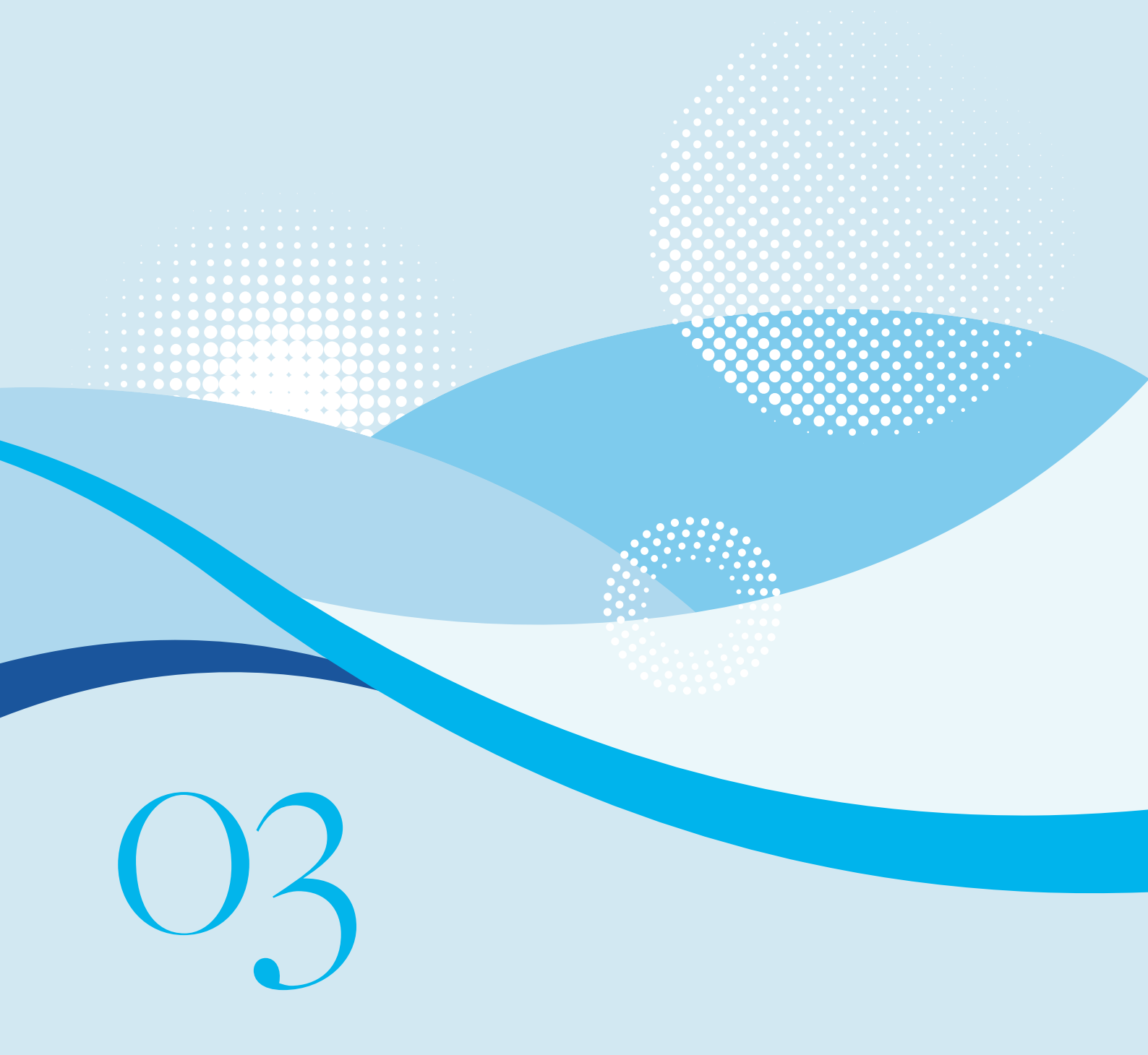
L'obligation d'identifier un « référent handicap » dont la fonction le conduit à sensibiliser l'ensemble des personnels de l'établissement à la politique publique d'inclusion aussi bien au bénéfice des élèves et des familles que de ses propres agents.

Le conservatoire contribue ainsi à la prévention volontariste des risques afin de préserver la santé physique et psychique de ses élèves, à rendre chacun vigilant à l'égard de toute violence et situation de harcèlement, quelle qu'en soit la forme.

¹ CPES : Classes préparatoires à l'enseignement supérieur

Bilan depuis le précédent Projet d'établissement 2018-2022

03

The background of the page features a light blue gradient. Overlaid on this are several abstract elements: three large, overlapping, wavy shapes in shades of blue (light, medium, and dark) that resemble rolling hills or waves. Scattered across these shapes and the background are several circles filled with a halftone dot pattern. The dots are white on the light blue background and light blue on the darker blue shapes. The overall aesthetic is clean, modern, and professional.

Dans la suite du Projet d'établissement 2018-2022, le CRR s'est doté d'un Projet de direction, visant à permettre la mise en adéquation des objectifs avec l'organisation de la structure. Le Projet a été validé par la collectivité et mis en œuvre à l'automne de l'année 2020.

La crise du Covid 19, qui s'est invitée dans le quotidien de tous, a eu des incidences majeures sur la réalisation des perspectives initialement tracées, et a perturbé le déroulement des événements.

Ainsi, l'évaluation du Projet de direction 2020 n'a pas pu se dérouler comme prévu initialement. Elle a conduit finalement à un ajustement du projet en 2024, dont l'objectif principal était la structuration d'une équipe de direction et la création de relais au sein du service « support » ainsi qu'au sein du service « enseignement », afin de permettre un travail plus collaboratif et partagé entre chaque acteur du Conservatoire.

Dans le secteur des enseignements, il s'est agi de la création des fonctions de coordinateurs de secteurs (notamment pour le lien avec les établissements scolaires et les classes à horaires aménagés), des responsables de domaines (pour la danse, la musique ancienne, les musiques actuelles amplifiées et le théâtre), des coordinateurs « handicaps », « musique nouvelle » et « saison jeune public ».

L'objectif de cette nouvelle organisation pédagogique, qui reprenait en partie une organisation antérieure au Projet de direction 2020, était de rapprocher le lieu de la décision pédagogique de chaque élève, ou de chaque groupe d'élèves. Par exemple pour un groupe d'élèves CHA d'un dispositif scolaire, le relais d'autorité pédagogique constituant ainsi un interlocuteur facilement accessible à l'établissement lui-même, en vue de bien accompagner chaque élève.

Dans une note interne datant de janvier 2022, ces nouvelles fonctions sont détaillées :

Il est proposé de créer une fonction de coordination pédagogique avec une forte dimension collective, avec pour mission d'assurer le bon accompagnement des élèves et des familles.

Cette fonction se déclinera en deux niveaux selon l'importance de la charge : « Coordinateur pédagogique » et « Responsable pédagogique ».

Les coordinateurs et les responsables seront nommés par le directeur et bénéficieront d'une fiche de poste spécifique.

Le « coordinateur » et le « responsable » pédagogiques auront pour compensation de leur travail collectif une décharge horaire de cours, fixée selon la charge (par exemple pour un PEA à temps complet la charge de « responsable pédagogique » pour le théâtre pourrait représenter l'équivalent de 2h de cours ; l'enseignant assurerait alors 14h de « face à face » élève au lieu de 16h).

Ce rôle opérationnel n'implique aucunement un positionnement hiérarchique.

Enfin, la différence entre « coordinateur » et « responsable » se trouvera dans le niveau de responsabilité : un « responsable » se trouvera en situation de gérer pédagogiquement une « portion » du Conservatoire, avec des élèves et des enseignants spécifiques (exemple : la danse) ; il sera conduit régulièrement à travailler avec l'équipe de direction du Conservatoire et à participer aux instances de gouvernance (RDS – réunion mensuelle des services ; RDP – réunion de direction pédagogique ; etc.).

Les différentes charges identifiées sont les suivantes :

Responsables de domaine : danse, musique classique à contemporaine, musiques anciennes, musiques actuelles amplifiées, théâtre.

Coordinateurs de secteurs : un coordinateur pour chaque dispositif scolaire en CHA et S2TMD, coordinateur handicap, jeune public, musique nouvelle et parc instrumental.

Des aménagements seront réalisés à cette organisation en juillet 2024, prévoyant notamment la création d'un « référent handicap » à la place de la coordinatrice handicap, et d'un Conseil aux études à la place du responsable du domaine musique classique à contemporaine.



1. Bilan

Le bilan du projet 2018-2022, intitulé « Vers de nouveaux équilibres pour une attractivité et un rayonnement renforcés », a été présenté au Conseil d'établissement du 5 juillet 2022.

Il a été réalisé à partir des éléments recueillis au sein des services, mais aussi au moyen d'un questionnaire envoyé aux usagers, partenaires et agents.

Il a permis d'objectiver :

- ce qui avait été fait dans le cadre du projet
- ce qui n'avait pas pu être conduit
- ce qui avait été réalisé en dehors du projet

Le sondage effectué au moyen du questionnaire a permis de mesurer l'énergie disponible avant d'entrer dans le processus de construction d'un nouveau Projet d'établissement.

A. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE CONSULTATIVE

Concernant le Projet d'établissement précédent, les résultats suivants ont été relevés :

Les élèves et les parents d'élèves (277 réponses) :

- 15% connaissent l'existence du précédent Projet d'établissement
- 17% ont envie de participer à l'élaboration du prochain

Les partenaires (16 réponses sur 40 interrogés) :

- 12,5% des partenaires estiment que l'évaluation régulière du partenariat a été suffisante
- 69% estiment nécessaire une évaluation régulière du partenariat
- 19% estiment le partenariat désormais plus équilibré
- 38% estiment que le CRR a gagné en attractivité
- 38% estiment que le Projet a permis d'augmenter le rayonnement du CRR
- 19% estiment qu'il a permis d'augmenter le rayonnement du territoire
- 44% pensent que le CRR a contribué à la réalisation des objectifs de leur propre structure
- 32% constatent que le CRR a mis à disposition des moyens contribuant à l'atteinte de leurs objectifs

Les agents du CRR (48 réponses individuelles et 5 collectives) :

- 75% ont participé à des projets qui s'inscrivaient dans le Projet d'établissement
- 57% pensent que les objectifs du Projet ont été atteints dans leur domaine d'expertise principale
- 36% ne savent pas, ou ne répondent pas à cette question
- 49% pensent que les objectifs du Projet ont été atteints dans un autre domaine que celui de leur expertise principale
- 17% ont mené des projets qui n'étaient pas prévus dans le Projet

B. BILAN DU PROJET 2018-2022 : CE QUI A ÉTÉ FAIT

1. Équilibre entre les trois spécialités (danse, musique, théâtre)

Développer la pratique de la danse et son enseignement :

- Ouverture de classes à horaires aménagés danse au collège Victor HUGO
- Inscription du hip-hop dans l'offre pédagogique
- Ouverture de la pratique de la danse aux adultes amateurs (atelier de 1h30 hebdomadaire)
- Augmentation de l'offre en initiation danse (4h au lieu de 2h)

Positionner le théâtre comme pôle d'excellence sur la Grande Région :

- Communication renforcée autour de l'offre
- Établissement de partenariats avec les écoles supérieures de théâtre : ENSATT, Manufacture de Lausanne

Créer une identité musicale bisontine visible et lisible sur les différents territoires :

- Ouverture de classes à horaires aménagés dominante vocale au collège Clairs Soleils
- Mise en place de la réforme de la filière S2TMD au lycée PASTEUR
- Mise en œuvre de nombre projets transversaux et pluridisciplinaires
- Développement du département musiques anciennes et son adossement à l'École Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté
- Création de la Licence d'interprète en partenariat avec l'Université de Bourgogne Franche Comté
- Obtention de l'agrément pour les Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) pour la musique
- Développement du département de musiques actuelles amplifiées :
 - ♦ ouverture de la discipline « chant »
 - ♦ création de l'ensemble vocal « La Fabri'k »
 - ♦ augmentation progressive des heures d'enseignement



2. Équilibre dans les financements

Les droits de scolarité :

- Mise en œuvre d'une nouvelle politique tarifaire modulée en fonction des revenus des familles, intégrant la gratuité des cursus en classes à horaires aménagés, et visant à ce que les contributions des usagers représentent une part plus grande du budget de fonctionnement

Les partenariats :

- Augmentation de la subvention de la part de la Région, en rétablissant un équilibre entre les trois CRR de la Grande Région

Mener des actions permettant des subventionnements plus importants :

- Mise en place des CPES pour la musique

3. Équilibre entre la pédagogie et son soutien logistique

Réalisation d'un projet de direction

- Structuration des différents pôles pour une meilleure prise en compte et synergie des personnels
- Mise en place de postes à responsabilité au sein du service « enseignement » (responsables de domaines et coordinateurs de secteurs)
- Recensement et définition de l'ensemble des missions des agents
- Définition du rôle et des missions du Conseil pédagogique
- Mise en place d'une procédure pour la gestion des absences des élèves
- Création du site Internet du Conservatoire
- Création de postes d'encadrement au sein des services Scolarité et Accueil et surveillance
- Création de nouveaux bureaux pour améliorer les conditions de travail du personnel administratif



4. Équilibre entre tradition et modernité

En matière pédagogique :

- Mise en place d'outils pédagogiques innovants : méthode Suzuki, O Passo
- Création de cours de formation musicale du danseur et de formation musicale du chanteur
- Refonte de l'offre pédagogique au sein du dispositif des classes à horaires aménagés à l'école Bourgogne (co-enseignement et pédagogie par le collectif)

En matière esthétique :

- Projets transversaux, résidences d'artistes
- Recours aux outils numériques et aux nouvelles technologies, notamment sous la pression de la crise pandémique
- Organisation de journées portes ouvertes en ligne en 2021

En matière de fonctionnement :

- Optimisation de l'outil de gestion de la scolarité (DUONET)
- Création d'une salle numérique pour le domaine des musiques actuelles amplifiées

5. Équilibre entre enseignement collectif et individuel

Structurer pédagogiquement le fonctionnement des pratiques collectives en grand ensemble :

- Mise en place d'une coordination pédagogique des orchestres permettant d'adapter le répertoire et l'offre aux élèves inscrits
- Diminution des dispenses accordées aux élèves pour la pratique collective en orchestre
- Évolution qualitative du Jeune Orchestre Symphonique

Former les enseignants à la pédagogie de groupe :

- Mise en place de formations pédagogiques pour les enseignants durant les semaines précédant la reprise des cours
- Suivi du plan de formation des enseignants

Poursuivre le développement, la structuration et l'appropriation de la méthode O Passo :

- Inscription des enseignants volontaires aux stages de formation

Développer le chant sous toutes ses formes :

- Mise en place des CHAV¹ et de la discipline « chant musiques actuelles amplifiées »
- Articulation de la formation musicale autour de la pratique du chant choral à partir de la rentrée 2022-2023

6. Équilibre entre organisation pédagogique hebdomadaire et dynamique de projet

Mettre en place des sessions de travail autour de projets fédérateurs :

- Projets et résidences d'artistes en partenariat : Festival International de Musique, Cité de la Voix, Orchestre Victor Hugo, scènes du Grand Besançon, Musées, DNMADE du Lycée Pasteur, etc.

Compléter les sessions par des modules de formation au semestre :

- Organisation des UV pour les élèves en cycle d'orientation professionnelle et en classes préparatoire pour la musique

¹ CHAV : Classes à horaires aménagés voix

C. BILAN DU PROJET 2018–2022 : CE QUI N'A PAS ÉTÉ FAIT

1. Équilibre entre les trois spécialités (danse, musique, théâtre)

Développer la pratique de la danse et son enseignement :

- Mettre en place une licence pour la spécialité « danse » en lien avec l'Université
- Ouvrir la discipline « danse jazz »
- Ouvrir des Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur pour la danse
- Atteindre une proportion de 15 à 20% d'élèves inscrits en spécialité « danse » (12%)

Positionner le théâtre comme pôle d'excellence sur la Grande Région :

- Obtenir l'habilitation des Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur pour la spécialité théâtre

Créer une identité musicale bisontine visible et lisible sur les différents territoires :

- Elaborer chaque année un rapport précis permettant un pilotage maîtrisé du développement
- Pérenniser l'accueil de pianistes accompagnateurs dans le dispositif Erasmus
- Ouvrir une classe d'accompagnement
- Etablir un partenariat avec l'Ecole Supérieure de Musique Bourgogne-Franche-Comté pour la discipline « direction d'ensemble vocaux et instrumentaux »
- Intégrer des étudiants de l'ESM au Jeune Orchestre Symphonique du CRR

2. Équilibre dans les financements

Les droits de scolarité

- Atteindre le seuil symbolique des 10% de contribution des usagers au budget de fonctionnement du CRR (6,1% en 2021)

3. Équilibre entre la pédagogie et son soutien logistique

Projet de direction

- Améliorer la communication vers les familles et simplifier l'information à destination des usagers
- Faciliter l'utilisation des espaces pour les activités liées aux actions culturelles
- Conduire une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

4. Équilibre entre enseignement collectif et individuel

Structurer pédagogiquement le fonctionnement des pratiques collectives en grand ensemble

- Mettre les pratiques collectives au cœur du dispositif, notamment par les actions culturelles

5. Équilibre entre organisation pédagogique hebdomadaire et dynamique de projet

Mettre en place des sessions de travail autour de projets fédérateurs :

- Net recul de la diffusion hors de la Cité des Arts et hors de Besançon

6. Équilibre dans les partenariats

Développer les partenariats autour de projets, résidences d'artistes, orchestres :

- Pas de partenariat avec l'Ecole Supérieur de Musique Bourgogne-Franche-Comté en ce qui concerne la direction d'orchestre
- Peu de développement d'actions en mode projet

Formaliser l'existence d'un document contractuel, définir les modalités d'évaluation régulière des partenariats :

- Très peu de conventions finalisées au regard des actions menées
- Le rapprochement et la mise en place de passerelles entre le Conservatoire et les autres structures d'enseignement (à commencer par les écoles de musique classées « structurantes » et soutenues à ce titre par la collectivité) restent très insuffisants

7. Pilotage du Projet

Le Comité de pilotage du Projet d'établissement, instance de régulation des moyens au regard des objectifs, ne s'est pas réuni pendant la durée du Projet



D. BILAN DU PROJET 2018–2022 : CE QUI A ÉTÉ FAIT EN DEHORS DU PROJET

- Dans le domaine numérique :
 - ◊ Création espace familles DUONET
 - ◊ Dématérialisation des inscriptions et réinscriptions
 - ◊ Mise en place du prélèvement automatique pour les familles
- Mise en place d'un référent handicap
- Mise en œuvre de formations pour aider à la prise en compte des diverses formes de handicap dans l'enseignement artistique
- Suivi de gestion du bâtiment
- Intégration progressive des normes d'accueil pour les personnes handicapées
- Ouverture de classes à horaires aménagés théâtre en partenariat avec le Centre Dramatique National et le collège VOLTAIRE (stade de préfiguration)

E. CONCLUSION

Les points suivants ont été identifiés lors du travail de consultation, comme pouvant constituer des pistes pour le prochain Projet :

- Intégrer dans le document la liste des emplois permanents, comme dans le projet 2011–2016
- Gestion des tarifs en lien avec les coûts des divers parcours
- Développement de la pratique du chant choral
- Réflexion sur les dispositifs des classes à horaires aménagés
- La place de la méthode O Passo dans les dispositifs pédagogiques
- La pertinence d'ouvrir le CRR au dispositif « Orchestre à l'école »



2. Concertations en vue de l'élaboration du Projet 2024-2027

A. GÉNÉRALITÉS

Pour construire le projet 2024-2027, une première phase d'enquêtes consultatives a permis d'identifier 44 enjeux autour des thématiques de mixité, d'éducation, d'accueil, d'adaptabilité, de diffusion, d'identité et de partenariat.

Ces enjeux ont été présentés en décembre 2022 aux élus de Grand Besançon Métropole et au Conseil Pédagogique du Conservatoire.

B. PREMIÈRE PHASE DE CONSULTATION : LES ENJEUX POUR LE CONSERVATOIRE



Mixité

- Démocratiser l'accès au Conservatoire
- Faciliter à tous l'accès aux enseignements du Conservatoire
- Développer l'accueil et la formation des personnes porteuses de handicap



Éducation

- Accompagner et soutenir le projet personnel de l'élève
- Encourager toute forme de pratique artistique
- Dispenser une formation exigeante
- Soutenir la pratique en amateur
- Conforter les offres d'enseignement existantes
- Soutenir la formation pré professionnelle
- Encourager le plaisir dans la pratique artistique
- Développer les pédagogies ludiques et bienveillantes
- Favoriser la pratique d'ensemble



Accueil

- Bien accueillir les usagers
- Améliorer le fonctionnement interne du CRR
- Développer la convivialité
- Faciliter la communication entre le CRR et ses usagers



Adaptabilité

- Diversifier l'offre d'enseignement
- Interroger les contenus et l'organisation pédagogique
- Adapter la pédagogie aux besoins des élèves
- Viser des objectifs décalés
- Développer un comportement éco responsable
- Mettre l'enseignement à la portée des familles
- Préparer le Conservatoire à s'adapter aux évolutions de son environnement



Diffusion

- Sortir le CRR de ses murs
- Rayonner au-delà du territoire de GBM
- Permettre à tous les élèves de se produire sur scène
- Animer la vie culturelle du territoire de GBM
- Être un lieu de création de projets culturels
- Soutenir la dimension artistique du CRR
- Se produire dans des lieux improbables



Identité

- Transmettre le patrimoine en danse, musique, théâtre
- Faire des passerelles entre les arts
- Être un lieu de création et d'innovations pédagogiques
- Favoriser la création artistique dans toutes les activités du CRR
- Faire connaître le CRR et ses missions
- Transmettre les valeurs pédagogiques et éducatives d'un CRR



Partenariat

- Ancrer le CRR sur son territoire
- Reconnaître et valoriser les partenaires du CRR
- Conforter les liens avec l'Éducation nationale
- Inscrire le CRR comme pôle ressource
- Développer les partenariats
- Travailler en réseau
- Construire des projets communs avec les partenaires du CRR
- Jumeler le Conservatoire avec des établissements étrangers

C. SECONDE PHASE CONSULTATIVE : LES PRIORITÉS POUR LE CONSERVATOIRE

À la suite de cette présentation, *une seconde phase consultative* a permis de mesurer les priorités données par les usagers, les partenaires et les agents, au moyen d'un sondage en ligne.

Le **Conseil d'établissement du 7 mars 2023** a été l'occasion de partager et de discuter la priorisation de ces enjeux telle qu'elle est ressortie du travail de sondage.

D. DÉTAIL DU CLASSEMENT DES ENJEUX

Le tableau ci-dessous fait apparaître les enjeux qui ont été perçus comme prioritaires par les personnes sondées, lesquelles étaient représentatives des personnels du Conservatoire, des usagers et des partenaires.

Thématique	Enjeu	Non prioritaire	Prioritaire	Sans opinion
Éducation	Encourager le plaisir dans la pratique artistique	7	133	119
Éducation	Développer les pédagogies ludiques et bienveillantes	17	111	131
Mixité	Faciliter à tous l'accès aux enseignements du Conservatoire	17	110	132
Adaptabilité	Adapter la pédagogie aux besoins des élèves	12	109	138
Éducation	Favoriser la pratique d'ensemble	16	108	135
Éducation	Accompagner et soutenir le projet personnel de l'élève	17	105	137
Éducation	Soutenir la pratique en amateur	21	105	133
Diffusion	Permettre à tous les élèves de se produire sur scène	18	104	137
Mixité	Démocratiser l'accès au Conservatoire	18	100	141
Accueil	Bien accueillir les usagers	12	100	147
Éducation	Encourager toute forme de pratique artistique	17	96	146
Mixité	Développer l'accueil et la formation des personnes porteuses de handicap	14	92	153
Accueil	Faciliter la communication entre le CRR et ses usagers	22	92	145
Diffusion	Être un lieu de création de projets culturels	26	91	142
Identité	Être un lieu de création et d'innovations pédagogiques	27	89	143
Accueil	Développer la convivialité	24	89	146
Partenariat	Conforter les liens avec l'Éducation nationale	29	88	142
Accueil	Améliorer le fonctionnement interne du CRR	14	88	157
Diffusion	Soutenir la dimension artistique du CRR	17	86	156
Identité	Favoriser la création artistique dans toutes les activités du CRR	25	83	151
Identité	Faire des passerelles entre les arts	32	83	144
Identité	Transmettre le patrimoine en danse, musique, théâtre	19	81	159

Thématique	Enjeu	Non prioritaire	Prioritaire	Sans opinion
Éducation	Soutenir la formation préprofessionnelle	20	79	160
Éducation	Conforter les offres d'enseignement existantes	26	75	158
Éducation	Dispenser une formation exigeante	36	73	150
Adaptabilité	Mettre l'enseignement à la portée des familles	27	68	164
Partenariat	Construire des projets communs avec les partenaires du CRR	28	67	164
Diffusion	Animer la vie culturelle du territoire de GBM	39	66	154
Partenariat	Développer les partenariats	36	65	158
Diffusion	Sortir le CRR de ses murs	45	65	149
Partenariat	Jumeler le Conservatoire avec des établissements étrangers	51	62	146
Adaptabilité	Développer un comportement éco responsable	38	61	160
Partenariat	Travailler en réseau	32	60	167
Adaptabilité	Interroger les contenus et l'organisation pédagogique	32	60	167
Adaptabilité	Préparer le Conservatoire à s'adapter aux évolutions de son environnement	26	55	178
Diffusion	Rayonner au-delà du territoire de GBM	56	53	150
Identité	Transmettre les valeurs pédagogiques et éducatives d'un CRR	47	52	160
Partenariat	Reconnaître et valoriser les partenaires du CRR	46	51	162
Partenariat	Ancrer le CRR sur son territoire	33	50	176
Identité	Faire connaître le CRR et ses missions	49	49	161
Partenariat	Inscrire le CRR comme pôle ressource	39	47	173
Diffusion	Se produire dans des lieux improbables	59	45	155
Adaptabilité	Diversifier l'offre d'enseignement	54	44	161

E. SYNTHÈSE

Le sondage fait apparaître que les 12 premiers enjeux qui ont été choisis en priorité concernent l'accueil des publics et l'adaptation des propositions aux personnes souhaitant suivre une formation au sein du Conservatoire.

Par ailleurs, lors de la séance participative organisée pour le Conseil d'établissement du 7 mars 2023, il ressort nettement que des visions très différentes des missions du Conservatoire sont exprimées, faisant apparaître un besoin de clarification. Une partie des personnes exprime la nécessité de positionner prioritairement la mission du Conservatoire sur la transmission du patrimoine artistique, l'autre partie étant plus sensible à la priorité de diversifier les publics et de permettre à un plus grand nombre d'accéder, non pas nécessairement au répertoire patrimonial, mais à un répertoire accessible, susceptible de permettre aux usagers de trouver un chemin d'épanouissement.

3. Écriture du projet 2024-2027 dans sa première mouture

La nécessité du renouvellement de la demande de classement du CRR a conduit la collectivité de GBM à opter pour une démarche d'écriture du Projet d'établissement en deux phases, afin de prendre le temps de construire concrètement un équilibre entre les objectifs potentiellement opposés pouvant animer les orientations futures.

Ainsi, une première mouture du Projet d'établissement 2024-2027 a été adoptée à l'unanimité du Conseil communautaire lors de sa séance du 14 décembre 2023. Document volontairement court, annonçant de fait une version plus achevée, il comporte seulement 4 pages qui posent toutefois des jalons importants et structurants.

A. LA VALEUR AJOUTÉE DU CONSERVATOIRE

Le premier de ces jalons posé est la définition de la « valeur ajoutée » du Conservatoire :

La valeur ajoutée du conservatoire est de contribuer à l'éducation des jeunes par la pratique artistique spécialisée dans les domaines de la danse, de la musique et du théâtre.

Cette définition permet d'orienter les arbitrages posés par le Conservatoire, dans ses actions, ses projets, ses partenariats, la mission de l'établissement et en particulier celle de son équipe de direction, étant de défendre la « valeur ajoutée » et de contribuer à son développement.

Placer « l'éducation » au cœur de la mission du Conservatoire est en accord avec l'ensemble des orientations du SNOP. Pour rappel, la phrase initiale du document pose bien ce décor :

École de vie, de liberté et de citoyenneté, de découverte et de connaissance, la pratique artistique est un exercice de l'imagination, de la sensibilité et de l'intelligence, qui implique des techniques, et son enseignement, une méthode.

Par les pratiques artistiques, c'est donc un objectif éducatif et citoyen qui est visé, qui peut être atteint par des parcours diversifiés.

B. LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT : UN CADRE POUR L'ACTION

Le Projet d'établissement constitue la chorégraphie, la partition, le scénario que le Conservatoire devra interpréter collectivement durant la période fixée.

Conformément au règlement intérieur du Conservatoire, deux instances auront la charge d'élaborer la feuille de route et de veiller ensuite à sa mise en œuvre :

- Le Conseil d'établissement, présidé par madame la Présidente de Grand Besançon Métropole et incluant les partenaires principaux ainsi que les représentants de l'ensemble du personnel et des usagers du Conservatoire
- Le Conseil pédagogique, réunissant les représentants des enseignants, et dont la composition sera ouverte à l'ensemble des personnels durant la phase d'écriture de la feuille de route

Le SNOP publié en 2023 par le ministère de la Culture, développe en son chapitre III, le rôle et le contenu attendus d'un Projet d'établissement.

Il rappelle qu'il s'agit avant tout « d'un document politique, qui décline des actions pédagogiques et artistiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques chorégraphiques, musicales et théâtrales ». Il s'agit d'un élément important en vue d'obtenir le label « conservatoire » par le Ministère.

C. LES POINTS FORTS DU CONSERVATOIRE

Le premier Projet annonçait que le Conservatoire s'appuierait sur les points forts de son environnement pour construire son action.



i. Musiques anciennes

Le domaine des Musiques anciennes s'est développé considérablement au sein de l'établissement, ce qui a conduit notamment à l'adossement à l'ESM (Ecole Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté), et à un rayonnement qui dépasse les limites du territoire bisontin. Il s'appuie également sur la dynamique créée sur le territoire par le festival de Montfaucon, l'association Cristofori, etc.

ii. Musiques actuelles

Le développement des musiques actuelles amplifiées a été impulsé à l'occasion du déménagement du Conservatoire sur les bords du Doubs, tirant profit de la proximité avec la Rodia et le Bastion et animé par GBM. Ainsi, les enseignements du Conservatoire reposent-ils sur une logique de mutualisation avec ses deux partenaires : création de projets, utilisation des espaces pour les cours et les répétitions des élèves, rencontres d'artistes, aide à l'insertion, etc.

iii. Classes à horaires aménagés

Le territoire bisontin s'est doté d'un réseau particulièrement riche de partenariats avec des établissements scolaires (3 écoles, 2 collèges, 1 lycée en musique et en danse), qui est toujours en développement, notamment pour le théâtre. Un lien fort existe également avec l'Université pour des parcours mutualisés jusqu'à la licence pour la musique et le théâtre.

La présence du pôle excellence voix, du CDN (Centre Dramatique National), de la compagnie de danse Pernette entre autres sont des atouts pour développer les liens avec le secteur scolaire, en relation étroite avec les enseignants dumistes du Conservatoire.

Durant l'année scolaire 2022-2023, 25% des élèves du Conservatoire ont effectué leur cursus dans le cadre des « classes à horaires aménagés ».

iv. Orchestres

L'action du FIM (Festival International de Musique de Besançon), notamment le concours international de direction de jeunes chefs d'orchestre a impulsé une dynamique et un intérêt pour la musique symphonique. Aux côtés de l'OVH (Orchestre Victor Hugo), des nombreux orchestres amateurs du territoire, le Conservatoire s'inscrit dans cette tradition forte et contribue au développement de ces pratiques.



v. Théâtre

Le Conservatoire s'est positionné fortement sur le segment de la pré-professionnalisation des étudiants en art dramatique, en relation étroite avec le CDN, l'Université (DEUST), la Scène Nationale, ENSATT (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Technique du Théâtre), La Manufacture à Lausanne, etc.

vi. Jeune public

Dans l'objectif de mettre en place une « école du spectateur », le Conservatoire a initié une saison Jeune public, qui entre en résonnance avec plusieurs événements locaux et partenaires : le Livre dans la boucle, la future grande bibliothèque, l'association Côté cour, la programmation jeune public de l'OVH, le festival La Plage organisé en lien avec la Région, etc. La thématique du « Jeune public » semble s'inscrire tout naturellement dans le site choisi pour la Cité des Arts.



vii. Musiques nouvelles

Conformément à ses missions, le Conservatoire a mis en place un label « musiques nouvelles », visant à inscrire fortement le répertoire d'aujourd'hui dans ses pratiques pédagogiques. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la dynamique créée par la résidence de compositeur organisée par le FIM (Festival International de Musique), la Scène Nationale, le festival POTE, etc.

viii. Pratique amateur

Le territoire présente un niveau élevé de pratique artistique des publics en amateur, au travers des ensembles associatifs, des groupes de pratique en musiques actuelles, du réseau des écoles de musique de Grand Besançon Métropole, etc.

D. LE DIALOGUE PAR LE PARTENARIAT

Lors de la séance du Conseil d'établissement du 19 mars 2024, une présentation a été faite des propositions de partenariats, tels que le Conservatoire s'engage à les construire.

Au-delà du simple cadre juridique qu'il suppose, le partenariat est aussi un acte fort d'ouverture et de dialogue, permettant la rencontre en profondeur de structures culturelles et éducatives souhaitant établir des liens sur la durée.

C'est ce cadre partagé qui est proposé aux partenaires et acteurs du territoire pour la construction de projets tout en garantissant le juste respect de l'identité de l'établissement et la production de sa « valeur ajoutée ».

Le processus partenarial conduit à l'élaboration systématique de conventions et à l'utilisation de ressources spécifiques du management transversal.

Le partenariat, selon la définition de Jean-Jacques DETRAUX, pédagogue, est défini comme « un système équitable de coopération, en vue de contribuer à la création d'une œuvre commune ; il suppose l'établissement d'une relation de confiance, dans le temps et se formalise par l'établissement d'une convention ».

Concrètement, le Conservatoire propose à ses partenaires des rencontres régulières, suivies par la production d'un compte-rendu partagé. Les actions construites dans ce processus conduisent obligatoirement le Conservatoire à demeurer acteur à part entière, au travers d'au moins une action pédagogique ou culturelle, ayant pour objectif la formation de ses élèves.

Le seul cas de « mise à disposition » de locaux concerne l'Auditorium dans le cadre des servitudes GBM ou Région ainsi que la mise à disposition de l'Auditorium, lieu de répétition de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté.

Ainsi le Conservatoire met-il en jeu ses actions pédagogiques (stage, cours ponctuels, auditions, production diverses d'élèves, etc.) et culturelles (spectacle et concert d'élèves, master classes, résidences d'artistes, etc.) au sein des partenariats qui sont tissés.

Toutes les actions sont menées sous la responsabilité d'un enseignant du Conservatoire, référent de l'action, et avec la contribution de l'ensemble des fonctions supports de l'établissement (administration, régie, services techniques, service scolarité, accueil pour la réservation, etc.).



E. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Quatre objectifs opérationnels sont en outre fixés à l'établissement dans la première version du Projet d'établissement 2024-2027 pour conduire son action, dans l'attente d'une déclinaison en « feuille de route », dans la délibération du Projet lui-même :

i. Mise en œuvre du SNOP

Recentrer l'action du conservatoire sur ses missions fondamentales et régaliennes, conformément aux textes officiels récemment publiés par le ministère de la Culture, et veiller ainsi à la production de sa « valeur ajoutée ».

Indicateur : production d'une brochure de présentation FALC (Facile à lire et à comprendre), mise à jour du site internet.

À l'heure de la mise à jour du présent Projet, l'édition de ce document est en cours de réalisation, à échéance mai 2025.

ii. Relancer l'attractivité et le rayonnement du Conservatoire

Conforter l'ancrage territorial du Conservatoire en matière de service aux usagers (complémentarité avec les écoles de musiques locales pour les formations initiales, poursuite de formations dans les autres cycles, recrutement régional et national pour les cycles diplômants et classes préparatoires).

Indicateur : production de chiffres annuels des usagers admis au Conservatoire, faisant apparaître notamment les cas de continuité de formation pour les élèves issus d'autres structures locales ou non.

En 2025, la mise en œuvre des « chemins d'admission », avec utilisation de formulaires différenciés et adaptés aux différents publics, permet de viser cet objectif pour l'année en cours.

iii. Finaliser le dispositif CHA

Consolider les dispositifs en partenariat avec l'Éducation nationale (de l'école élémentaire à l'université) en veillant particulièrement à leur accessibilité et leur ouverture.

Indicateur : finalisation des conventions et mise en place de l'ensemble des modalités de pilotage technique et politique.

En 2025, les deux groupes de pilotage territoriaux (pour le premier degré) et pilotage départemental (pour les collèges) sont en fonctionnement, permettant une vision globale de l'ensemble des dispositifs. Toutes les conventions, de l'école à l'université auront été signées au plus tard dans l'année. Le réseau des coordinatrices et coordinateurs du Conservatoire dédiés à chaque partenariat est au complet, permettant un dialogue constant. 3 écoles, 4 collèges, 1 lycée et l'Université, pour un total d'environ 40 réunions annuelles.

iv. Développer le rayonnement de l'action culturelle sur GBM

Assurer un rayonnement de l'action culturelle des élèves sur le territoire de GBM, en lien et en partenariat avec l'ensemble des structures implantées.

Indicateur : augmenter le nombre de prestations partenariales hors les murs.

Ce point reste aujourd'hui en développement : quelques concerts ont eu lieu mais restent encore largement insuffisantes au regard de l'objectif et en tenant compte du fait que le transfert du Conservatoire de Besançon vers GBM s'est fait au titre de « l'action culturelle ».



© DIVERSIONS C. Vo Minh



F. ÉTAPES INITIALEMENT PRÉVUES

La démarche de bilan du précédent projet 2018-2022 avait mobilisé les outils de l'intelligence collective, favorisant ainsi la collaboration, le croisement des points de vue et la complémentarité des contributions (usagers, partenaires, agents, etc.).

La première phase de construction du nouveau Projet avait confirmé la nécessité de prendre le temps nécessaire pour obtenir un consensus sur les axes, objectifs, directions à privilégier pour la période du nouveau Projet. Il s'agissait concrètement de permettre au Conservatoire d'assimiler les ressources du mode projet avant de s'attacher à définir et nommer les priorités.

C'est pourquoi la première phase de travail collectif devait être consacrée, durant l'année 2024, au choix d'un ou plusieurs axes majeurs, faisant converger enjeux identifiés et points forts, et à fixer des résultats mesurables à atteindre.

Cette phase devait se conclure par la validation par les élus communautaires d'une feuille de route précisant les objectifs, les moyens et les indicateurs de réussite.

Les années 2025-2027 devaient ensuite être consacrées à la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route, sous la responsabilité de l'ensemble des équipes du Conservatoire, ayant toute latitude pour mettre en œuvre les actions correspondantes.



© DIVERSIONS C. Vo Minh

G. L'ALBUM DE NOS POSSIBLES

L'actualité du Conservatoire en 2024 n'a pas permis de réaliser le Projet tel qu'annoncé. Toutefois, la concertation et le dialogue ont pu continuer, notamment lors du séminaire fermé organisé à Arc-et-Senans pour tout le personnel du Conservatoire.

Ce séminaire a été conçu et mis en œuvre en partenariat avec le CNFPT¹ dans le cadre de l'accompagnement des collectivités aux démarches d'innovation publique.

Une équipe du réseau des Pionniers de l'Innovation Publique a été mobilisée durant cette journée, et d'autres acteurs de la collectivité ont également contribué au travail.

La journée a été organisée selon le modèle du forum ouvert, méthode permettant de structurer le travail de groupes importants que l'ont conduit à dialoguer, et travailler ensemble, sur une thématique importante et complexe. Le forum ouvert permet de traiter de sujets complexes et de produire une diversité de mesures concrètes en peu de temps.

Le thème principal de la journée a été celui « d'un Conservatoire en transition ». Le constat étant que, pour maintenir des missions de « conservation » dans un monde qui bouge, il est nécessaire de s'adapter, il a été proposé de se projeter dans un « Conservatoire du futur ».

Ainsi, les participants ont été invités à « dessiner un Conservatoire » tel qu'il pourrait être dans quelques dizaines d'années, se libérant temporairement de la nécessité de résoudre d'éventuels problèmes du présent...

Il a été rappelé que, suite au Projet d'établissement validé en décembre 2023, il s'agissait maintenant de procéder au choix d'un ou plusieurs axes majeurs, faisant converger enjeux identifiés et points forts, et permettant au final de fixer des résultats mesurables à atteindre ensemble. La finalité de ce travail étant la validation de la feuille de route actuellement manquante au Projet d'établissement.

¹ CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale



Parole du directeur

En conclusion de la journée, et figurant dans l'opuscule « L'album de nos possibles » diffusé après l'évènement. Un film a également été réalisé et diffusé en interne au personnel.



Nous avons entendu des choses contrastées, qui se sont exprimées librement et dans de multiples directions.

Je retiens cette capacité à nous écouter mutuellement, à nous dire les choses.

Si une solution « miracle » existait, il y a sans doute longtemps que nous l'aurions trouvée ou qu'on nous l'aurait proposée. Mais au final, c'est une bonne nouvelle : c'est à nous de construire cette « solution », cette « réponse » à nos questions.

Il nous faut conjuguer nos intelligences et nos compétences pour construire notre futur, et pour cela il nous faut constituer le dialogue entre nous, à plusieurs échelles.

Vous pouvez compter sur nous, sur l'engagement de l'équipe de direction : ce qui s'est produit aujourd'hui, dans un esprit plus convivial et détendu que dans le travail quotidien, peut se refaire !

En ce qui concerne les contenus de cette journée, tels que vous les avez fait apparaître dans vos productions, nous veillerons à leur donner vie dans les prochaines étapes de notre travail commun.

Qu'il s'agisse de pédagogie, de projets culturels, du souhait légitime d'un climat de travail serein et respectueux des personnes : vos messages et leur contenu ont été entendus.

Merci à vous, et bravo pour votre participation et vos contributions. ”

Arnaud PERUTA

Chiffres-clés

Année scolaire de référence 2024-2025

04

The background of the page features a light blue gradient. Overlaid on this are several abstract elements: a thick, vibrant blue wavy line that starts from the left and curves across the lower half of the page; a medium blue wavy line above it; and a light blue wavy line further up. Three circles filled with a white dotted pattern are positioned in the upper right and middle sections, partially overlapping the wavy lines.

NOMBRE D'ÉLÈVES ET POURCENTAGES

+ de **1 500** élèves



DANSE

13%
des élèves



THÉÂTRE

5%
des élèves

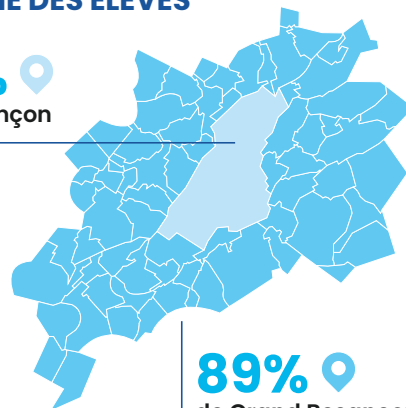


MUSIQUE

82%
des élèves

ORIGINE DES ÉLÈVES

77%
de Besançon



89%
de Grand Besançon
Métropole

NOMBRE D'ÉLÈVES EN DISPOSITIFS SCOLAIRES

50%

des élèves ont
moins de 13 ans

30%

des élèves inscrits dans un dispositif
en partenariat avec l'Éducation nationale

Ces élèves bénéficient d'une exonération
totale des droits d'inscription



ENSEIGNEMENT

90

disciplines

1 472 h

de cours réalisés
chaque semaine

ENSEIGNANTS, AGENTS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES

122 postes

dont 98 d'enseignants

1 219 heures

de travail technique confiées à des agents
intermittents durant l'année scolaire

81 engagements
de membres de jurys

CONCERTS/SPECTACLES, MASTERS CLASSE, RÉSIDENCES, STAGES, AUDITIONS, ETC.

82 actions pédagogiques
(hors cours) en une année

dont **53** au sein de l'Auditorium

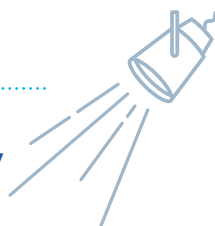
96 actions culturelles
(hors auditions)

30 artistes professionnels

présents durant la saison culturelle

22 intervenants

dans la saison pédagogique



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025

6,6 M€

Recettes droits d'inscription :

0,5 M€

Politique tarifaire sur les droits
d'inscription sociale et solidaire
basée sur les revenus des familles.



PARTENARIATS EN 2022-2023

50 partenaires rencontrés
régulièrement

90 réunions de pilotage

45 conventions
de partenariat



Bâtiment de
6 800 m²

Bibliothèque constituée de
13 000 documents catalogués
à destination de 500 inscrits

RESSOURCES

80

salles de cours

Auditorium de

280 places

51 jours

de mise à disposition de l'Auditorium
pour des structures extérieures
hors partenariat

Parc instrumental
d'une valeur de

2,1 M€

dont une partie est proposée
à la location aux élèves
du Conservatoire

Le Projet 2024-2027

05

The background of the page features a light blue gradient. In the lower half, there are stylized, overlapping waves in various shades of blue, including a prominent bright blue wave that curves across the bottom. Three circular halftone patterns, composed of small white dots, are positioned in the upper right and middle sections, partially overlapping the waves.

Le Conservatoire, pleinement intégré à la politique métropolitaine

Ancré dans le paysage musical bisontin — aux côtés du Festival international de musique, l'Orchestre Victor Hugo, La Rodia et le Bastion — le Conservatoire à rayonnement régional Grand Besançon Métropole s'inscrit pleinement dans l'orientation « Effervescence » du Projet de territoire Action Grand Besançon.

Par la diversité des disciplines enseignées — musique, danse et théâtre —, l'ouverture à une pluralité de langages esthétiques — du répertoire classique aux écritures contemporaines en passant par les musiques actuelles amplifiées — et la richesse des formats pédagogiques proposés, le Conservatoire offre à chaque élève un environnement d'apprentissage stimulant, propice à la curiosité, à la créativité et à l'exploration. Ce foisonnement artistique et pédagogique nourrit les parcours des élèves en leur permettant d'acquérir des compétences, une technique et une sensibilité. Par la diversité des approches et des esthétiques rencontrées, il favorise aussi une ouverture au monde, à l'altérité et aux enjeux contemporains, faisant de l'apprentissage un véritable levier de formation personnelle, culturelle et citoyenne.

Dans le même esprit, le Conservatoire stimule la vitalité culturelle locale en collaborant de plus en plus avec les acteurs du spectacle vivant, de l'enseignement, de la recherche ainsi qu'avec le tissu associatif. Ces partenariats nourrissent des projets partagés — concerts, spectacles, résidences, ateliers ou créations transversales — qui renforcent les liens entre formation et création, entre établissement et territoire. Le Conservatoire devient ainsi un acteur fédérateur, favorisant l'émergence d'initiatives innovantes et contribuant à faire du territoire un espace culturel vivant, accessible et en mouvement.

Cette effervescence s'incarne également dans l'exigence de qualité artistique et pédagogique que porte le Conservatoire, notamment à travers son engagement en faveur de l'enseignement supérieur. Le partenariat structurant entre le CRR et l'École Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté autour du cursus « musique ancienne » permet de développer une filière d'excellence cohérente et dynamique, de l'enseignement initial jusqu'au niveau professionnel. Ce lien étroit favorise la mutualisation des ressources, l'innovation pédagogique, l'accueil de projets communs et la mobilité des étudiants comme des enseignants. Il renforce aussi l'attractivité du territoire pour les jeunes talents, en leur offrant des conditions d'accompagnement et de formation de haut niveau, en prise directe avec les enjeux concrets de l'insertion professionnelle. Les Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) permettent en outre aux étudiants d'être accompagnés et préparés aux concours pour l'enseignement supérieur.

Le CRR poursuit par ailleurs une dynamique d'alliances durables, de cohésion territoriale et d'accompagnement des transitions. Il développe des collaborations avec les acteurs institutionnels, culturels et éducatifs du territoire grand bisontin afin de bâtir des partenariats solides et pérennes. Cette stratégie vise à favoriser une plus grande cohérence dans l'offre artistique et pédagogique, tout en contribuant activement à la vitalité culturelle locale. Dans cette optique, la cohésion territoriale constitue un enjeu majeur : le CRR veille à irriguer l'ensemble de l'agglomération, notamment en développant des projets décentralisés, en renforçant l'accessibilité de ses actions et en soutenant une répartition équitable des ressources et des opportunités. En parallèle, le CRR s'engage dans l'accompagnement des transitions — qu'elles soient écologiques, numériques ou sociales — en adaptant ses pratiques et en sensibilisant ses publics et ses apprenants aux enjeux contemporains. Cette démarche globale témoigne de la volonté du CRR de s'ancrer durablement dans son environnement tout en anticipant les mutations à venir.

Les orientations stratégiques

Une grande partie des propositions qui figurent dans la feuille de route qui suit – ont émergé lors de la journée de travail à Arc-et-Senans le 4 mars 2024. Elles ont été enrichies, ordonnées, complétées et retravaillées lors des réunions des instances du Conservatoire – Conseil pédagogique et Conseil d'établissement – ainsi qu'en lien avec les personnels, les partenaires et les acteurs du territoire.

Lors de la réunion plénière de rentrée du vendredi 30 août 2024, la Présidente de Grand Besançon Métropole a pu annoncer clairement les orientations politiques attendues, devant animer le travail du Conservatoire, au service de tous ses publics :

- Sur la forme, il s'agit d'un projet collectif, à construire et partager ensemble, qui permet d'élaborer les propositions de manière concertée, à l'interne avec les équipes et les élèves et à l'externe avec les partenaires institutionnels, les acteurs culturels et les parents d'élèves. Dans ce dialogue très ouvert, la question des missions du Conservatoire est centrale puisqu'elle révèle son identité de partenaire potentiel : quel est le socle, quelles sont les missions incontournables de l'établissement, mais aussi quelles sont ses singularités, qui doivent être également affirmées et soutenues
- Sur le fond, le projet doit s'inscrire dans son « environnement », notamment le projet structurant constitué par la « Cité des Arts », qu'il convient de se réapproprier. Le Conservatoire devra rayonner à l'échelle du territoire de Grand Besançon Métropole, qu'il est nécessaire de faire vivre, notamment au travers de l'enseignement artistique. Il est nécessaire de se poser la question de l'apport du Conservatoire au territoire, aux personnes qui y vivent, au rôle que le Conservatoire doit jouer dans cet environnement
- Sur la méthode, c'est l'invention et l'innovation qui doivent guider l'action, visant à attirer un public inhabituel, tout en continuant à bien accueillir le public plus « classique », qui trouve ses marques dans ce qui est proposé. L'objectif social et éducatif doit conduire de plus en plus de personnes, surtout celles qui ne feront pas carrière dans la danse, la musique ou le théâtre, à reconnaître que le Conservatoire a participé à leur construction en tant que personne

Au final, trois axes structurants ont été dessinés, fédérant l'ensemble des actions et projets recueillis dans le processus décrit précédemment :

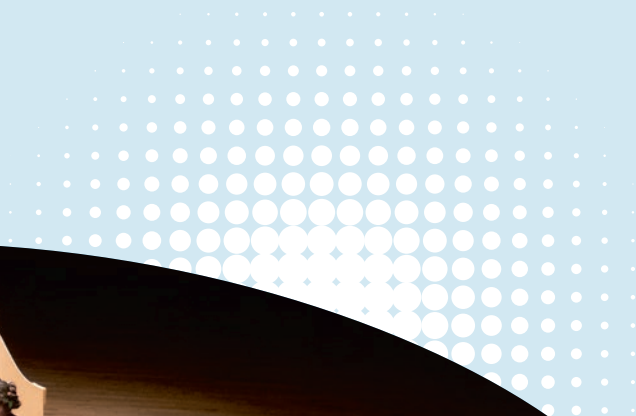
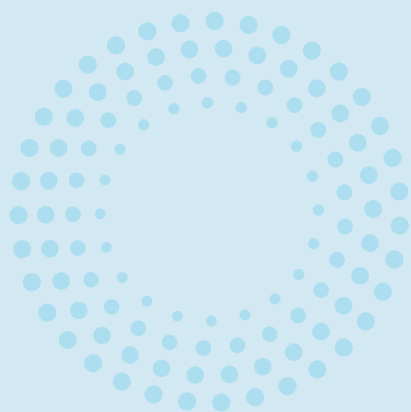
1. Un Conservatoire accessible
2. Un Conservatoire pour les élèves d'aujourd'hui
3. Un Conservatoire qui rayonne sur ses territoires

Deux indicateurs de réussite ont été utilisés afin de permettre l'évaluation ultérieure du Projet d'établissement, aboutissant au classement des propositions en deux catégories : actions prioritaires / autres actions. Par ailleurs, à l'intérieur de chaque catégorie, trois niveaux de temporalité sont précisés, en référence à la durée du Projet d'établissement : actions à finaliser, actions à poursuivre, actions à initier.

Enfin, il faut rappeler que le présent Projet d'établissement pose un certain nombre de dynamiques devant animer le travail du Conservatoire, au service de tous ses publics. Pour autant, la mise en œuvre opérationnelle des actions décrites devra respecter le cadre des moyens dévolus à l'établissement selon le principe de l'annualité budgétaire.

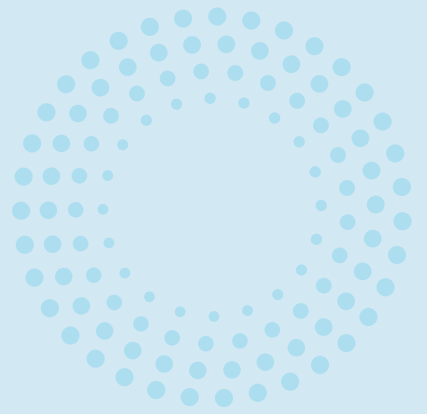
Conformément au règlement intérieur du Conservatoire, c'est le Conseil d'établissement qui assurera la fonction de Comité de pilotage du Projet d'établissement, et sera le lieu de la communication des résultats tout au long de la période de son déploiement.





La feuille de route





Un conservatoire accessible

“ La pratique de l’art n’est pas un luxe, c’est une nécessité. ”

– Gao XINGJIAN



“ L’art est le reflet de la diversité de la vie, et il ne peut s’épanouir pleinement que lorsqu’il accueille toutes les voix. ”

– Leonard BERNSTEIN

L'accessibilité est l'une des trois valeurs fondamentales de la fonction publique. Le Conservatoire se doit d'être ouvert à toutes et à tous en s'adaptant à une large diversité de publics bisontins et grands bisontins. Il accueille dès le plus jeune âge, les enfants curieux de découvrir la musique, la danse et le théâtre, tout en offrant des formations pour les adolescents et jeunes adultes en quête de perfectionnement ou de professionnalisation.

Les adultes, amateurs passionnés ou professionnels en reconversion, trouvent également des parcours adaptés à leurs besoins. Des actions sont menées pour faire connaître l'établissement, ses propositions, sa « valeur ajoutée » pour toucher et accompagner des publics éloignés de la culture, comme les scolaires, les personnes en situation de handicap, ou les jeunes des quartiers prioritaires. Le CRR de Grand Besançon Métropole veille ainsi à faire tomber les barrières et garantir un accès démocratique à l'art et à l'éducation artistique pour tous.

L'accessibilité progresse aussi par une plus grande mobilité des élèves et le développement de coopérations avec les réseaux amateurs, les écoles de musique, l'enseignement supérieur ou le secteur privé, pour créer des complémentarités ou des passerelles entre le Conservatoire et son environnement culturel et éducatif.

1. MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LES MISSIONS DU CONSERVATOIRE

A. ACTIONS PRIORITAIRES À FINALISER

- Finaliser la plaquette de présentation du Conservatoire et la diffuser sur le territoire
- Faire connaître les propositions du Conservatoire dans le domaine de la danse, en vue d'augmenter les effectifs :
 - ♦ en développant les accès facilités en éveil transversal danse et musique
 - ♦ en mettant en œuvre une communication volontariste
 - ♦ en innovant dans les propositions pédagogiques, particulièrement pour les commençants
 - ♦ en attirant les garçons dans la pratique
- Repenser la journée portes ouvertes de mai de façon à ce qu'elle soit plus clairement orientée vers les usagers désireux de trouver une pratique au sein de l'établissement.

B. ACTIONS PRIORITAIRES À POURSUIVRE

- Valoriser les moments d'accueil du public extérieur destinés à faire connaître le Conservatoire : « Goûter au Conservatoire »
 - ♦ en mars pour les enfants de 3 à 7 ans
 - ♦ « Journée Portes Ouvertes » en mai pour tous les publics intéressés par un « parcours » au sein du Conservatoire
- Consolider le « forum de la pratique artistique adulte », qui est mis en œuvre en partenariat avec les acteurs associatifs et institutionnels locaux, pour assumer pleinement la fonction d'orientation des publics et centre de ressource, conformément au SNOP, dans les domaines du chant choral, de la musique et de la danse
- Renforcer la présence du Conservatoire sur les réseaux sociaux, notamment par la formation continue des personnels en charge de la communication

C. ACTIONS PRIORITAIRES À INITIER

- Prendre appui sur les services communication de GBM, en cohérence avec la communication de la ville, pour valoriser les parcours au Conservatoire et faciliter la compréhension de ses modes d'accès.

- Renforcer le lien avec la presse, en lien avec l'attaché de presse de la collectivité pour les moments forts du Conservatoire

D. AUTRES ACTIONS À FINALISER

- Créer un nouveau site internet, plus facile d'accès et conçu pour permettre une bonne compréhension des propositions offertes et de leur accessibilité aux différents publics

2. FAVORISER L'INITIATION ARTISTIQUE POUR TOUS : DÉVELOPPER DE NOUVEAUX PUBLICS ET VALORISER LES PRATIQUES AMATEURES

A. ACTIONS PRIORITAIRES À FINALISER

- Accompagner au plus près le choix de pratique des élèves issus de l'éveil et de l'initiation, notamment en mettant en place un éveil et une initiation « musique et danse »
- Conforter l'ensemble des dispositifs de l'Éducation nationale en partenariat avec le CRR (classes à horaires aménagés et classes S2TMD), notamment au travers des groupes de pilotage dédiés, qui permet de toucher un public qui ne trouverait pas les portes du Conservatoire. Objectifs à atteindre :
 - ♦ finalisation des conventions S2TMD et Parcours 2 en théâtre
 - ♦ ouverture d'une CHAD¹ élémentaire

B. ACTIONS PRIORITAIRES À POURSUIVRE

- Créer des « parcours » alternatifs aux « parcours étude », conformément aux indications du SNOP 2023, par exemple :
 - ♦ parcours pour « l'accompagnement de projets » ponctuels de création pour des groupes amateurs constitués (en MAA², MA³ et MCC⁴)
 - ♦ parcours pour « l'accompagnement de projets » chorégraphiques orientés vers la scène et la création
 - ♦ parcours de « recommençant » adultes dans la pratique artistique, souhaitant trouver une passerelle vers une formation plus approfondie
 - ♦ parcours « découverte » de la pratique artistique, par exemple dans une esthétique différente (musique ancienne, musiques actuelles, danse hip hop...)
 - ♦ conforter le lien avec le Bastion et la Rodia, pour que le CRR offre des formations à des publics fréquentant initialement le Bastion, et conduise des étudiants en orientation professionnelle vers la Rodia dans le cadre de l'accompagnement des groupes émergents
- Modifier les modalités de choix de l'instrument afin de bien accompagner les élèves, de lutter contre les préjugés sexistes, de favoriser les instruments moins connus, etc. Il s'agit par exemple d'inciter les garçons à pratiquer la danse, ou les filles les musiques actuelles amplifiées, etc.

C. ACTIONS PRIORITAIRES À INITIER

- Inscrire des propositions dans les parcours culturels, notamment en lien avec les écoles, collèges et lycée CHA⁵.

¹ **CHAD** : Classes à horaires aménagés danse

² **MAA** : Musiques actuelles amplifiées

³ **MA** : Musiques anciennes

⁴ **MCC** : Musiques classiques à contemporaines

⁵ **CHA** : Classes à horaires aménagés

D. AUTRES ACTIONS À INITIER

- Consolider et développer les CHA, qui permettent de toucher un public autre :
 - ◊ Intégration du théâtre en S2TMD
 - ◊ Ouverture CHAAD¹ dès la 6ième
- Réflexion sur la mise en œuvre d'un éveil et initiation pour le théâtre, conformément au SNOP

3. DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS ET POSER LES BASES D'UN MAILLAGE DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

A. ACTIONS PRIORITAIRES À INITIER

- Relancer le travail en réseau d'établissements classés, pour faciliter l'accès au CRR et la poursuite des formations à deux échelles :
 - ◊ réseau départemental d'établissements (CRD² de Montbéliard, CRC³ de Pontarlier ainsi que - CRD de Belfort et de Dole en deuxième cercle de proximité)
 - ◊ réseau régional d'établissements (CRR de Dijon et de Chalon-sur-Saône)

B. AUTRES ACTIONS À FINALISER

- Travailler avec la direction de la Culture afin de faire vivre le Schéma des enseignements artistiques de Grand Besançon Métropole, en lien étroit avec toutes les parties prenantes, et en particulier avec le Schéma départemental

4. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET DE SERVICE À L'USAGER

A. ACTIONS PRIORITAIRES À POURSUIVRE

- Renforcer l'accueil des personnes porteuses de handicap en soutenant l'action du référent handicap, et en faisant mieux connaître son existence et son rôle auprès des usagers et du personnel du Conservatoire
- Veiller à la simplification continue des modalités d'inscription administrative, rendre toujours plus accessibles les services d'aide à la personne pour accompagner la mise en œuvre de l'ensemble de ces démarches

B. AUTRES ACTIONS À POURSUIVRE

- Création d'événements autour de l'accueil de la différence et du handicap, dans tous les formats possibles (formation, action pédagogique, action culturelle, partenariats, etc.)

C. AUTRES ACTIONS À INITIER

- Étendre la charte Marianne aux enseignants

¹ CHAAD : Classes à horaires aménagés arts dramatiques

² CRD : Conservatoire à rayonnement départemental

³ CRC : Conservatoire à rayonnement communal

Un conservatoire pour les élèves d'aujourd'hui



“ L’art est une voie vers la liberté. ”

– Friedrich NIETZSCHE

“ L’éducation artistique est la clé de l’âme. ”

– Pablo PICASSO



“ La culture rend un peuple facile à conduire, mais difficile à manipuler. ” – Victor HUGO

Le Conservatoire... conserve. Mais il doit aussi créer, innover, inventer ! Aujourd'hui, le Conservatoire de Grand Besançon Métropole souhaite se positionner comme un établissement structurant de son temps : il s'agit de trouver un point d'équilibre conciliant ses différentes ambitions, sans cesse à réinterroger, ajuster, préserver.

Les objectifs fixés ci-dessous permettront d'y contribuer efficacement, notamment en apportant de nouveaux courants au cœur des dispositifs déjà existants, non pas pour les affaiblir ou les faire disparaître, mais pour leur donner à eux aussi de nouvelles énergies.

Entre un passé à préserver et un avenir à inventer, il faut avant tout que le Conservatoire prenne soin des élèves qui sont aujourd'hui en son sein, afin de leur permettre de tracer leur chemin. Le chemin des élèves est aussi précieux que celui du Conservatoire ! La réussite et l'épanouissement des élèves augmente la valeur du Conservatoire et prouve son adaptation au monde d'aujourd'hui.

1. DÉVELOPPER LES MISSIONS FONDAMENTALES DU CONSERVATOIRE DANS UNE PERSPECTIVE D'OUVERTURE ET D'INCLUSION

A. ACTIONS PRIORITAIRES À FINALISER

- Elaborer un premier Cycle le plus ouvert possible, pour permettre aux élèves d'orienter leur choix de discipline, d'esthétique, voire de spécialité, avec davantage de souplesse de liberté

B. ACTIONS PRIORITAIRES À POURSUIVRE

- Adapter les examens à des profils d'élèves divers, en veillant à ce que la forme de ces derniers ne constitue pas en soi un obstacle insurmontable
- Développer l'accès des personnes en situation de handicap dans les pratiques et dans les formations par exemple en adaptant les conditions et modalités des évaluations et des examens ou encore en développant des cours permettant d'intégrer les personnes en situation de handicap (sur le modèle de CréAdapt)

C. AUTRES ACTIONS À POURSUIVRE

- Favoriser la voix comme vecteur et support d'apprentissage pour les musiciens : chœurs comme pratique collective pour les débutants, développement de la filière « voix » en CHA à l'école Jean MACÉ et collège CLAIRES-SOLEILS, réflexion sur une poursuite possible en Cycle III TRAD¹ pour les élèves issus de la filière
- En lien avec les associations d'usagers et autres structures associatives soutenant la pratique, favoriser des moyens de soutenir financièrement les élèves souhaitant se professionnaliser dans la pratique artistique (bourses, concours pour jeune artiste, etc.)

¹ TRAD : parcours de formation « traditionnel », qui suppose que les élèves viennent au Conservatoire en dehors du temps scolaire.

2. PROPOSER DES PARCOURS PÉDAGOGIQUES RENOUVELÉS, CROISANT LES DISCIPLINES ARTISTIQUES ET ADAPTÉS AUX ATTENTES CONTEMPORAINES

A. ACTIONS PRIORITAIRES À FINALISER

- En conformité avec le SNOP : développer les cours effectifs sur 34 semaines de cours afin d'offrir aux élèves une formation complète et conforme au cadre
- Doter l'Auditorium d'un système vidéo et captation sonore fixe pour le travail pédagogique et la mémoire des travaux et réalisations des élèves

B. ACTIONS PRIORITAIRES À POURSUIVRE

- Placer la réflexion pédagogique au cœur du travail du Conseil pédagogique, de manière à susciter la création et l'invention
- Développer l'enseignement de l'accompagnement, afin de respecter l'arrêté de classement des conservatoires, et permettre aux élèves qui le souhaitent d'accéder à cette compétence spécifique
- Renforcer la formation à la scène pour les élèves : dédier des temps de cours et de formation dans l'Auditorium du CRR, développer les formations permettant de développer une présence scénique
- Développer et favoriser la transversalité entre les disciplines et les domaines, notamment dans les productions artistiques des élèves
- Intégrer activement les démarches de création et d'invention dès les débuts de l'apprentissage
- Promouvoir la formation et la mise en oeuvre de pédagogies alternatives (OPasso, Dalcroze, etc.)
- Développer la pratique du chant choral et le lien avec la pratique instrumentale : création de répertoire pour voix et instrument, les élèves étant eux-mêmes chanteurs ou instrumentistes dans le même ensemble
- Encourager le développement de la créativité et de l'inventivité des élèves :
 - ◇ en soutenant le dispositif « musique nouvelle » coordonné par un enseignant
 - ◇ en valorisant le partenariat autour du compositeur en résidence du FIM¹
 - ◇ en encourageant la pratique d'une musique non écrite et de l'improvisation

C. ACTIONS PRIORITAIRES À INITIER

- Développer la pratique collective non dirigée et en petit groupe dès le Cycle 1 pour la musique
- Consolider les filières pré-professionnelles :
 - ◇ CPES musique en réseau
 - ◇ CPES théâtre

D. AUTRES ACTIONS À FINALISER

- Affiner le système de comptage des élèves : par spécialité (danse, musique, théâtre), par domaine au sein de la spécialité musique (musiques anciennes, musiques actuelles amplifiées, musique classique à contemporaine), et par type de parcours (notamment « parcours études » selon le nouveau SNOP, en CHA ou TRAD)

E. AUTRES ACTIONS À POURSUIVRE

¹ FIM : Festival International de Musique

- Développer les pédagogies nouvelles par des formations pédagogiques internes notamment, en s'appuyant sur le travail du Conseil pédagogique et de sa réflexion collective
- Développer et favoriser les projets transversaux, notamment autour de l'intégration du corps dans la musique et le répertoire d'aujourd'hui (dispositif « musiques nouvelles »)
- Renforcer, notamment par la formation, le développement des outils numériques dans le cadre des pédagogies utilisées ainsi que des outils de notation musicale et chorégraphique, des outils de création musicale assistée par ordinateur, etc.

F. AUTRES ACTIONS À INITIER

- Travailler à élargir les répertoires proposés aux élèves, notamment en direction de la pratique collective dans des formations les plus diversifiées possibles.
 - ◊ développement du département de composition musicale au sein du département « formation musicale et culture musicale »
 - ◊ développement de l'accompagnement de la danse pour tous les instruments, dans une démarche d'improvisation et de création

3. ACCORDER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À L'ACCOMPAGNEMENT EN COHÉRENCE AVEC LA DIVERSITÉ DES PARCOURS PROPOSÉS

A. ACTIONS PRIORITAIRES À FINALISER

- Revoir les nomenclatures des cours au sein des maquettes pédagogiques, afin de faire apparaître plus clairement la situation des élèves dans leur cycle au sein du parcours étude
- Mettre en place un dossier de suivi pédagogique des élèves, notamment CD¹ et CPES², conformément au SNOP, intégrant les nouvelles modalités d'évaluation et de contrôle continu
- Préciser les modalités de multi parcours (entre parcours différents, entre « parcours études » CHA et TRAD, entre spécialités, entre domaines, entre dominantes, etc.) afin de s'assurer que chaque élève est accompagné de manière globale dans sa formation, et non pas par segments disciplinaire

B. ACTIONS PRIORITAIRES À POURSUIVRE

- Consolider le rôle d'enseignant principal pour accompagner au plus près chaque élève dans la construction de sa maquette pédagogique ; consolider les relais d'accompagnement des élèves que sont les coordinateurs de secteurs, les responsables de domaines, le conseiller aux études, en veillant à ne pas substituer leur action à celle des enseignants
- Favoriser les transitions de parcours pour les élèves, en fonction de leur motivation, de leur contexte de vie et de leur capacité à s'engager dans les objectifs visés
- Poursuivre la tenue de « cafés pédagogiques » permettant les débats libres et les échanges sur des questions concrètes des enseignants, au service des élèves

C. ACTIONS PRIORITAIRES À INITIER

- Porter une attention particulière aux motifs de départs des élèves du Conservatoire : mettre en œuvre des questionnaires et des entretiens de fin de parcours

¹ CD : Cycle diplômant

² CPES : Classes préparatoires à l'enseignement supérieur

4. METTRE EN PLACE UNE DYNAMIQUE DE COOPÉRATION AVEC TOUS LES ACTEURS (ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE, ÉLÈVES, FAMILLES, PARTENAIRES...) POUR UNE OFFRE PÉDAGOGIQUE TOUJOURS PLUS ADAPTÉE AUX PUBLICS

A. ACTIONS PRIORITAIRES À FINALISER

- Organiser à l'échelle régionale et en réseau d'établissements un forum des formations supérieures pour les élèves de CPES et CD
- Relancer le travail en réseaux d'établissements au plan de la Grande Région, afin de permettre la mise en œuvre du diplôme national conformément aux textes en cours de finalisation par le Ministère

B. ACTIONS PRIORITAIRES À POURSUIVRE

- Consolider le partenariat avec le CCN¹ de Belfort permettant aux élèves de la CHAD et aux élèves danseurs de la section S2TMD de bénéficier d'une sensibilisation aux métiers de la danse
- Consolider la mise en œuvre du logiciel Duonet comme interface entre le Conservatoire et les usagers : développement de l'interface famille pour permettre le dialogue dans une messagerie dédiée, sécurisation des données en temps réel pour contractualiser l'engagement des élèves dans chaque événement (cours, répétition, manifestation culturelle, etc.), mise à jour en temps réel.
- Conforter le lien avec les associations représentant des élèves et usagers, en vue d'améliorer en continu les propositions et favoriser le dialogue : ECDA², APEC³, association des chœurs

C. ACTIONS PRIORITAIRES À INITIER

- Avec l'appui des associations d'usagers, réfléchir aux moyens d'impliquer les parents des enfants qui fréquentent le Conservatoire dans leur parcours, afin de leur permettre de les soutenir même en l'absence de connaissance particulière dans le domaine artistique

D. AUTRES ACTIONS À POURSUIVRE

- Développer les passerelles entre le spectacle vivant et la formation des élèves au CRR :
 - ♦ multiplication des actions pédagogiques et culturelles autour des spectacles programmés à la Cité des Arts
 - ♦ développement de l'école du spectateur en partenariat avec l'Éducation nationale et avec l'APEC et l'ECDA

¹ **CCN** : Centre chorégraphique National

² **ECDA** : Association des Élèves de la Cité des Arts

³ **APEC** : Association des Parents d'Élèves du Conservatoire

5. DÉCONSTRUIRE LES STÉRÉOTYPES, QU'ILS SOIENT DE GENRE, D'ORIGINE OU SOCIAUX

A. ACTIONS PRIORITAIRES À POURSUIVRE

- Veiller à ce que les modalités pédagogiques mises en œuvre le soient dans une attention particulière aux valeurs qui ont été énoncées en tête de ce Projet d'établissement (inclusion, respect de la différence, lutte contre toute forme de discrimination)
- Promouvoir la création féminine et des minorités de genre en participant à l'évènement « musiciennes à Besançon », organisé par le Bastion

B. ACTIONS PRIORITAIRES À INITIER

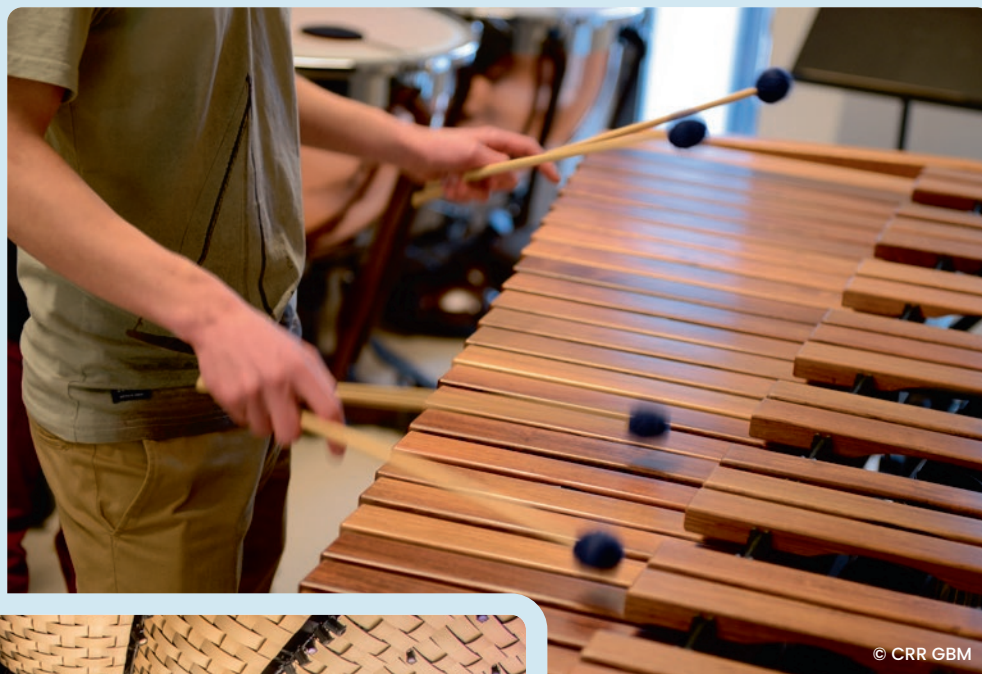
- Par des campagnes de sensibilisation et de communication, par la formation, veiller au respect des problématiques de genre, lutte contre toute forme de violence au travail, vis-à-vis des usagers, des stéréotypes de toute sorte



Un conservatoire qui rayonne sur ses territoires

“ La culture est le lien qui unit les hommes. ”

- André MALRAUX



© CRR GBM



© Emmanuel Eme

“ Il faut porter la musique partout où elle peut être entendue. ”

- Yehudi MENUHIN

Le Conservatoire doit attirer les publics qui pourront grandir à son contact et faire les rencontres qui structureront leur parcours.

Il doit aussi envoyer vers l'extérieur le fruit du travail et de la création de ses élèves.

L'action culturelle et l'action artistique ne figurent pas explicitement parmi les missions principales du Conservatoire, telles que définies dans l'arrêté de classement. Pourtant, elles en découlent naturellement : former au spectacle vivant implique nécessairement de le faire exister, de le rendre visible, accessible et vivant au sein du territoire.

Grâce à son offre de formation supérieure (Pôle supérieur de musiques anciennes), le Conservatoire rayonne bien au-delà de son territoire, attirant des élèves venus d'autres régions, voire de l'international, et formant des artistes appelés à s'insérer dans les réseaux professionnels nationaux et européens.

C'est pourquoi, en lien toujours étroit avec des dizaines de partenaires, le Conservatoire s'attachera à augmenter sa propre visibilité d'établissement culturel à part entière, tout en veillant fermement à ce qu'elle soit bien l'expression du talent des élèves et des personnels qui les accompagnent.

Par ailleurs, l'implantation du Conservatoire dans un site culturel magnifique – la Cité des Arts – doté d'un auditorium de très grande qualité, a pu conduire à favoriser les actions in situ au détriment du « hors les murs » sur le territoire grand bisontin alors même que la compétence transférée à GBM est celle de « l'action culturelle ».

C'est pourquoi les objectifs suivants intégreront prioritairement la nécessité de s'ouvrir à tout le territoire de GBM, et même au-delà.

1. INSCRIRE LE PROJET DU CONSERVATOIRE DANS SON ENVIRONNEMENT

A. ACTIONS PRIORITAIRES À FINALISER

- Relancer le « petit festival de la cité » pour le très jeune public (3-7 ans)

B. ACTIONS PRIORITAIRES À POURSUIVRE

- Intégrer le Bastion et la Rodia dans le rayonnement du site de la Cité des Arts – aux côtés du Pixel et du FRAC également, notamment dans le cadre de la saison artistique du site et le croisement des publics
- Contribuer au projet « Cité des Arts » avec le FRAC, le Bastion et le Pixel, conformément aux axes qui seront définis dans le cadre de la politique culturelle de territoire. Selon l'implication des partenaires, on pourra par exemple envisager d'en faire : un lieu de rencontre artistique, de partage, un lieu de mixité des publics
 - ◇ un lieu pour se détendre, prendre du temps pour soi, un espace ouvert à tous les publics
 - ◇ un lieu dont le parvis est le trait d'union entre toutes les structures et événements présents sur le site, un trait d'union entre la ville et la rivière
 - ◇ un lieu qui se voit, qui attire, une vitrine pour la culture et le vivre ensemble, qui donne envie d'entrer, d'aller plus loin
 - ◇ un lieu qui vit tout au long de l'année, un lieu fréquenté
 - ◇ un lieu qui valorise les artistes du territoire
 - ◇ un lieu ouvert aux enfants et aux jeunes

C. AUTRES ACTIONS À INITIER

- Développer une programmation artistique notamment pour le jeune public au sein de la bibliothèque CRR – FRAC (lecture de contes, présentations musicales, lecture en musique, jeux sonores pour les petits, etc.)
- Utiliser les espaces d'attente du Conservatoire comme un lieu de partage culturel : expositions, boîte à livres, accès facilité aux bibliothèques du CRR et du FRAC, événements culturels

2. RENFORCER LE RÔLE DU CONSERVATOIRE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE GRAND BESANÇON MÉTROPOL

A. ACTIONS PRIORITAIRES À FINALISER

- En lien étroit avec les services du pôle culture mutualisé (ville et GBM), effectuer une étude concernant la pratique amateur sur les territoires du CRR, ainsi qu'une étude concernant la formation à la pratique amateur en lien avec les autres lieux de formation du territoire en danse, musique et théâtre.
- Créer des cycles de concerts / spectacles sur le territoire de GBM, en danse, musique et théâtre

B. ACTIONS PRIORITAIRES À POURSUIVRE

- Renforcer et développer les liens partenariaux et les outils de pilotage transversaux pour structurer les réseaux
- Installer un « festival de la voix » chaque année pour valoriser cet instrument ainsi que les liens qu'il suscite avec la création et avec l'ensemble des pratiques amateurs (chant choral notamment)

C. ACTIONS PRIORITAIRES À INITIER

- Inscrire le Conservatoire dans la « nuit des conservatoires » organisée chaque année au plan national, et y reporter un certain nombre d'événements précédemment situés dans la journée portes ouvertes de mai
- Réfléchir à la création d'autres types de supports permettant de valoriser les réalisations en matière d'action culturelle, et à les faire connaître (plaquette de bilan, plaquette exposant le sens de la démarche et l'esprit partenarial qui l'anime, en plus des objectifs purement liés à la formation des publics)

D. AUTRES ACTIONS À POURSUIVRE

- Accompagner l'expression artistique des enseignants :
 - ◊ En leur permettant de participer à des projets artistiques en dehors du Conservatoire, dans le respect des règles statutaires, de la collectivité et du droit du travail, et des besoins des usagers
 - ◊ En développant la saison professionnelle du Conservatoire

E. AUTRES ACTIONS À INITIER

- Favoriser la création de petites formes artistiques des élèves qui puissent être présentées en divers points du territoire
- Initier une réflexion sur le dimensionnement des équipes techniques et de régie, aux regards des missions de rayonnement sur le territoire, et de rayonnement de la Cité des Arts afin d'éviter la surcharge des équipes en place
- Inscrire des actions du Conservatoire, en particulier au sein des dispositifs CHA, dans les parcours culturels de la Ville de Besançon

3. SOUTENIR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU CRR

A. ACTIONS PRIORITAIRES À FINALISER

- Conforter l'adossement de l'ESMBFC¹ sur le CRR de GBM pour le domaine des musiques anciennes afin d'ancrer l'action du Conservatoire dans le champ de l'enseignement supérieur
- Continuer de développer les liens entre le CRR et l'ESMBFC dans des domaines connexes, en vue de valoriser la création (résidence des étudiants de l'ESMBFC au CRR avec Arnaud MARZORATTI, avec le quatuor BELA, etc.)
- Renforcer les liens avec l'Université concernant les Parcours 2 en musique et en théâtre, afin de favoriser la poursuite d'études pour les étudiants, veiller à mettre de la cohérence dans les contenus et dans l'évaluation
- Contribuer activement à ce que GBM intègre le conseil d'établissement de l'ESMBFC afin de consolider l'action du Conservatoire dans l'enseignement supérieur

4. DÉVELOPPER DES PARTENARIATS AVEC LES STRUCTURES CULTURELLES DU TERRITOIRE ET EN ÉCHO À LEURS TEMPS FORTS

A. ACTIONS PRIORITAIRES À FINALISER

- Créer des liens avec la programmation « jeune public » de l'OVH² en vue de l'intégrer à la programmation du Conservatoire
- Accueillir un festival des orchestres amateurs à l'Auditorium à l'automne

B. ACTIONS PRIORITAIRES À POURSUIVRE

- Développer une saison « jeune public » au sein de l'Auditorium du Conservatoire
- Poursuivre les partenariats avec les structures de création et de diffusion du territoire afin de les pérenniser (voir liste des partenaires en pages finales)
- Consolider le lien avec le festival « Livres dans la boucle » autour d'une création annuelle autour du prix jeunesse, et d'une façon générale avec le livre comme support permettant un accès à la culture (développement des collections jeunesse de la bibliothèque du CRR, programmation de spectacles autour d'ouvrages jeunesse, etc.)

C. AUTRES ACTIONS À FINALISER

- Développer la bibliothèque du Conservatoire et consolider son lien avec le réseau des bibliothèques de Besançon pour permettre à un large public de profiter de ses ressources

D. AUTRES ACTIONS À POURSUIVRE

- Développer les échanges internationaux, au travers du dispositif CHA du collège Victor HUGO, dans le cadre des projets de la maison Bourgogne Franche Comté (« un piano à la maison », fête de la musique, etc.), et en lien avec le service relations internationales de la ville de Besançon

¹ **ESMBFC** : École Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté

² **OVH** : Orchestre Victor Hugo

Conclusion et remerciements



06

CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

L'équipe de direction remercie chaleureusement les élus, les agents et les partenaires qui ont contribué de près ou de loin à la réflexion qui a conduit à la rédaction du présent Projet, notamment par la participation active aux réunions de travail et sollicitations diverses.

Elle remercie également les professionnels qui ont accompagné une grande partie des démarches par le soutien du coaching et de l'animation des moments d'intelligence collective, qui ont réuni « les bonnes personnes » et recueilli « ce qui s'est produit de mieux » dans le temps et l'espace imparti à l'ensemble de la démarche.

Les membres du conseil d'établissement

Les membres de droit :

- Le Conseil Départemental du Doubs
- Le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté
- La DRAC – Direction Régionale des Affaires Culturelles
- La Présidente de Grand Besançon Métropole
- Le Vice-Président Culture Grand Besançon Métropole
- Le Vice-Président CRR Grand Besançon Métropole
- 2 membres du Conseil pédagogique
- L'équipe de direction du CRR : directeur, directrice adjointe en charge des enseignements, directrice adjointe en charge des fonctions supports, chef du service RH et organisation

Les membres associés (partenaires de l'année en cours) :

- | | |
|--|--|
| • L'Association des Parents d'Elèves du CRR | • L'Orchestre Français des Jeunes |
| • L'Association des Elèves de la Cité des Arts | • L'Orchestre Victor Hugo |
| • L'Association des orgues | • Orgue en ville |
| • Le Bastion | • Le Pôle Excellence Voix |
| • Le Nouveau Théâtre Bisontin | • La Saline Royale |
| • L'Association des Chœurs du CRR | • Scène Nationale |
| • La Cité de la Voix | • Tetraktys |
| • Le Collège Clairs Soleils | • L'Université Franche-Comté |
| • Le Collège DIDEROT | • La Ville de Besançon |
| • Le Collège Victor-HUGO | • CRR de Lyon |
| • Le Collège VOLTAIRE | • Le Conservatoire de Mulhouse |
| • La Compagnie Pernette | • Maison Jacques Copeau |
| • Côté cour | • Association Française des professeurs de chant |
| • L'Ecole Bourgogne | • Association des saxophonistes |
| • L'Ecole Helvétie | • FEDELIMA |
| • L'Ecole Jean MACÉ | • Association du Bitume et des Plumes |
| • L'Ensemble Cristofori | • Ensemble Unissoni |
| • L'ESM BFC | • Festival la Via Musica |
| • Le Festival International de Musique | • CRD Belfort |
| • L'Harmonie des Chaprais | • Le Livre Dans la Boucle |
| • La Rodia | • Fédération Musicale de Franche Comté |
| • Le Lycée PASTEUR | • Le Concert Impromptu |
| • Le Musée des Beaux Arts | • Les Liens par l'art |
| • Musiques et Mathématiques | • Maison de Bourgogne Franche Comté |
| • L'OHMB | • Société d'Emulation du Doubs |

Autres partenaires :

- Les Sandales Empedocle
- L'Ecole de Musique du Plateau
- Le FRAC
- Le CFMI
- AMUSO
- CAEM
- Compagnie Keichad
- EMICA
- Festival Pote - Voix Intérieures
- Institut Supérieur des Beaux Arts
- MJC Palente
- Orchestre Philharmonique
- Festival Bleu Pupitre
- Festival de Montfaucon
- Les Alizés
- Radio Campus
- Compagnie Fabulo
- École de musique Cœur de Jura
- Conservatoire de Bruxelles
- Conservatoire de Grenoble
- Les écoles de musique de Grand Besançon Métropole

Les membres du conseil pédagogique

- LAURENT Hervé - Département ADI
- MUGICA Sébastien - Département Accompagnement
- FULCONIS Guillaume - Département Art Dramatique
- HARTMANN Pierre - Département Cordes
- PUISAIS Nicolas - Département Cuivres
- REMLINGER Sylvie - Département Danse
- BOBILLIER CHAUMON Camille - Département Formation Musicale et Culture Musicale
- LEBRIS Jean Michel - Département Instruments Polyphoniques
- DESCAMPS Sébastien - Département Musiques Actuelles Amplifiées
- COMTE Clémence - Département Musiques Anciennes
- KOHLER Sylvia - Département Piano
- GILET Léa - Département E2iMS (Eveil, Initiation, Intervention en milieu scolaire)
- ZINS Aniella - Département Voix





CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE GRAND BESANÇON MÉTROPOLE

Cité des Arts
1 passage des Arts
25000 Besançon

www.conservatoire.grandbesancon.fr

Création et mise en page : JPM-Partner • www.jpm-partner.com • 09/2025

CONSERVATOIRE GRAND BESANÇON MÉTROPOLE
Cité des Arts | 1 Passage des Arts | 25000 Besançon
www.conservatoire.grandbesancon.fr
Licences : 1-1064242 / 1-1064241 / 3-1026201.



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

